

2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS







et

RAPPORT SUR L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE

Table des matières

Mot	du prési	ident	3
Prés	idents e	et collaborateurs CNAV et Cofida SA à fin 2015	4
1.	ORGA	NISATION	6
1.1	Memb	res	6
1.2	Organ	es	8
1.3	Struct	ure interne	10
2.	ACTIVI	TÉS	11
2.1	Secte	ur promotion professionnelle	11
2.		emes principaux	
2.		ndats et prestations	20
	2.1.2.1		20
	2.1.2.2	Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)	
	2.1.2.3 2.1.2.4	Commission AOC	
	2.1.2.4	ANAPI	
	2.1.2.6	Marché de bétail	
	2.1.2.7	Anim'Halle	
	2.1.2.8	Abattoir régional des Ponts-de-Martel	
	2.1.2.9	Agriviva Neuchâtel	
	2.1.2.10	Communication de base	31
2.2		ur conseil & formation	
2.		mation	
	2.2.1.1 2.2.1.2	Groupes de vulgarisationFormation continue agricole neuchâteloise	
	2.2.1.2	Groupes AGRIDEA	
	2.2.1.4	Enseignement agricole	
2.	2.2 Ges	stion	
2.		duction biologique	
2.		duction végétale et écologie	
	2.2.4.1	Prestations écologiques requises (PER)	
	2.2.4.2	Projet CyclammonNE	40
	2.2.4.3	Ordonnance qualité écologique (OQE)	41
	2.2.4.4 2.2.4.5	Projet Qualité du Paysage	
2	_	duction animale	43 ७४

2.2.6	S Economie familiale et diversification	44
2.	2.6.1 Cours de formation continue 2015/16, groupes de paysannes UPN	44
2.	2.6.2 Diversification	
2.3	Secteur Assurances	47
2.3.	1 Agrisano Prevos	47
2.3.2	2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA	48
2.3.3	Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques	48
2.3.4		
2.3.	_	
3. S	ITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2015	51
J. J	TOATION DE L'AGRICOLTORE NEOCHATELOISE EN 2013	J I
3.1	Ctructure agricole nouchâtaloise	E 1
3.1	Structure agricole neuchâteloise	5 1
2.0	Comentos á comenciarsos de llegarios ltura a cuelcâteleia e	- 1
3.2	Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise	54
3.3	Commentaires par branches	5 7
	·	
3.3.		
3.3.2		
3.3.3	S .	
3.3.4	4 Viticulture neuchâteloise	61
	Soutien de l'État	
3.4.		
3.4.2		
3.4.3	3 Office de l'équipement agricole	66
344	4 Office des paiements directs	68

Mot du président

Chers agricultrices et agriculteurs neuchâtelois, je vous présente pour la douzième et dernière fois le rapport annuel de la CNAV.

Au moment de passer la main, l'heure est au bilan. D'année en année, l'agriculture poursuit son évolution structurelle. S'il n'y a pas de palier spectaculaire, au bout de douze ans, les changements sont tout de même importants. Le canton comptait encore 934 exploitations agricoles et viticoles en 2004 contre 731 en 2016. C'est donc 200 exploitations qui ont disparu.

La restructuration la plus brutale concerne la production laitière avec 30 % des producteurs ayant cessé leur production en 11 ans et une production par exploitation qui passe de 120'000 kg à 180'000 kg. Cette évolution n'est sans nul doute pas terminée.

Pour les revenus, je me réfère aux chiffres suisses qui montrent une stagnation du revenu agricole avec tout au plus une augmentation semblable au coût de la vie. Le seul fait marquant est l'augmentation de la part de revenu annexe. L'augmentation de la taille des exploitations n'a donc pas suffi à compenser la baisse des prix, il a fallu aller chercher la différence à l'extérieur. Dans l'agriculture, on réagit à la baisse de prix, ce qui peut engendrer une charge de travail trop élevée.

Les exploitations neuchâteloises sont plus grandes que la moyenne suisse et obtiennent également de meilleurs résultats ; malgré cela, on reste bien en dessous du niveau des salaires comparables.

Une Chambre cantonale n'a qu'un très faible impact sur les prix des produits agricoles. Par contre, elle agit sur les problèmes quotidiens de l'agriculture. Pour les principaux, il s'agit de la complication constante de l'administratif (PER, paiements directs, assurances, impôts, constructions), de l'adaptation aux nouvelles normes et aux contrôles, des problèmes de gibiers, de parasites et maladies autant en production animale qu'en production végétale.

Il faut également accompagner les gros investissements et restructurations, former les jeunes et informer les praticiens.

C'est dans tous ces domaines que nos conseillères et conseillers font un excellent travail et je tiens ici à leur rendre hommage.

En douze ans, j'ai participé à plus d'un millier de séances où tous les problèmes de l'agriculture ont été évoqués. Pourtant j'y ai rencontré des agriculteurs enthousiastes, motivés et qui croient en l'avenir de la profession. Finalement, lorsqu'on exerce un métier qui est en même temps une passion, on obtient une satisfaction et une qualité de vie qui ne peut se traduire en chiffre ou en francs.

C'est sur cette note positive que je conclus ma présidence. Je remercie les agriculteurs et agricultrices neuchâtelois pour l'accueil qui m'a été réservé dans les comités et les assemblées, pour la confiance qui m'a été témoignée à de nombreuses reprises. Je félicite les deux directeurs avec qui j'ai travaillé, MM. Laurent Favre et Yann Huguelit, ainsi que tout le personnel de L'Aurore 4.

Je souhaite bon vent à mon successeur M. Stéphane Rosselet.

Marc Frutschi

Présidents et collaborateurs CNAV et Cofida SA à fin 2015

Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)



Marc Frutschi



Yann Huguelit



Cyril Perrenoud



Gilles Aeschlimann



Sarah Isler



Josée Sandoz



Camille Nonin



Justine Debély



Jonathan Amstutz



Mayline Mutti



Aloïs Cachelin



Melinda Oppliger



Madeleine Murenzi



Laetitia Balossi



Audrey Hediger

Cofida SA



Yann Huguelit



Philippe Humberset



Helena Moiteiro



Thérèse Guyot



Alexandre Sahli

Remerciements

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous les membres de notre organisation faîtière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit en premier lieu du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de Neuchâtel – Vins et Terroir (anciennement l'Office des vins et des produits du terroir), par leurs collaborateurs et Chef(fe)s, respectivement MM. Pierre-Ivan Guyot, Sébastien Cartillier et Mme Violaine Blétry-de Montmollin, sous la conduite de M. Laurent Favre, Conseiller d'État et Chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Nos remerciements particuliers vont encore à l'EMTN et son directeur M. Pierre-Alain Berlani pour notre partenariat en matière de formation professionnelle.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. A ce titre AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, ceci dans le cadre de notre convention intercantonale. Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est et devient de plus en plus capital pour la défense des intérêts agricoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement en construction au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Yann Huguelit, directeur

1. ORGANISATION

1.1 Membres

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.

- Art. 5 : L'association se compose des membres qui sont :
 - 1. Toute personne physique exploitant une exploitation agricole, viticole, maraîchère ou arboricole ou membre d'une communauté d'exploitation située dans le canton de Neuchâtel.
 - Si l'exploitation ou la communauté d'exploitation est située sur deux cantons, le domicile de l'exploitant est déterminant.
 - Il ne peut être admis plus d'une personne physique par exploitation.
 - 2. Les sociétés d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel.
 - 3. Les associations, fédérations et sociétés qui ont leur siège dans le canton ou qui y exercent une partie de leur activité. Elles doivent être représentatives d'un secteur de l'économie agricole, apicole ou viticole comme par exemple les Landi des districts.
- Art. 13: L'assemblée est composée des membres de la CNAV.

Chaque personne morale est représentée par un de ses membres (ou un suppléant) qu'elle désigne expressément.

Chaque personne physique peut se faire représenter à l'assemblée générale. Le cas échéant, le représentant devra être un membre de la famille.

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à Fr. 8.50 par ha SAU exploité. Pour information, la CNAV ne conserve que Fr. 2.-/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations au titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Pratiquement, en 2015 un montant de Fr. 8.-/ha a été facturé aux exploitants vu la dissolution d'une "réserve cotisations".

Les 31 associations, fédérations, sections et sociétés membres sont :

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
Landi Région Neuchâtel SA	MM. Yann Bonjour et Daniel Zwahlen	540
Société d'agriculture du district du Val-de-Ruz (SAVAL)	M. Daniel Kuntzer	212
Société d'agriculture du district du Locle	M. Christophe Perrin	100
Société d'agriculture La Chaux-de-Fonds	M. Patrick Kaufmann	200
Anc. Société d'agriculture du Val-de-Travers	M. Vincent Wieland	138
Association des fermiers du Jura, Jura-Bernois et Neuchâtel	M. Claude Gerber	69
Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et Seeland (APLCNS)	M. Pierre-André Rohrbach	302
Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel (APVCN)	M. Pierre de Montmollin	73

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
Association forestière neuchâteloise (AFN)	M. Jean Wenger	203
Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI)	M. Simon Eschler	632
Association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole (ANETA)	M. Werner Seiler	540
Association neuchâteloise des vignerons- encaveurs indépendants (ANVEI)	M. Jocelyn Vouga	28
Association suisse des sélectionneurs (ASS)	M. Jean-Luc Pidoux	18
Bio-Neuchâtel	M. Jean-Bernard Steudler	44
Club des Jeunes éleveurs neuchâtelois	M. Grégory Huguenin	95
Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN)	M. Nicolas Ruedin	25
Coopérative de construction rurale Cernier (CCRC)	M. Martial Robert	416
Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture	M. Philippe Roth	300
Fédération d'élevage de la race Holstein	M. Jacques Rey	72
Fédération neuchâteloise inter-races bovine	M. Laurent Borioli	449
Fédération des sélectionneurs de bétail bovin (FSBB)	M. Jérôme Hirschy	471
Fédération neuchâteloise de la race brune	M. Didier Billod	22
Fédération neuchâteloise des vignerons (FNV)	M. Alain Gerber	81
Groupement des maîtres-agriculteurs neuchâtelois	M. Daniel Barben	90
Groupement des ouvriers viticoles et agricoles neuchâtelois (GOVAN)	M. Rudolf Jucker	21
JardinSuisse BEJUNE	M. Claude Matthey	44
Prolait fédération laitière	M. Marc Benoit	327
Société des anciens élèves de l'ECA de Cernier	M. Marcel Stauffer	350
Syndicat chevalin neuchâtelois	M. Pascal Truong	88
Syndicat d'élevage caprin neuchâtelois	Mme Marielle Vuille	16
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	Mme Natacha Stauffer	897
Uniterre, Section Neuchâtel	M. Philippe Reichenbach	200

La communication interne entre notre organisation et les membres est organisée via 5 canaux principaux :

- Le Bulletin CNAV mensuel.
- Agri : le journal officiel et hebdomadaire des Chambres et organisations agricoles romandes.
- Le site Internet www.cnav.ch.
- "La Ruche-NE", le bulletin trimestriel des dames-paysannes (UPN).
- Le Rapport d'activités.

1.2 Organes

L'assemblée générale annuelle est l'organe suprême de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

Le comité et le comité directeur

Selon l'article 18 des statuts, la répartition des sièges tient compte d'une part de l'importance socioéconomique des différentes régions et, d'autre part, des différents secteurs de l'activité agricole. A noter qu'une nouvelle législature a débuté en 2016, courant jusqu'à l'assemblée générale en 2020.

Type Nbre sièges		2015	2016	Cd
Membres			•	•
Président	1	M. Marc Frutschi	M. Stéphane Rosselet	X
Districts	6	A repourvoir M. Micaël Geiser A repourvoir M. Daniel Zwahlen M. Daniel Kuntzer M. Christophe Perrin	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland M. Daniel Zwahlen M. Daniel Kuntzer M. Christophe Perrin	
Production laitière	2	M. Fabien Wenger M. Christophe Tanner	M. Loïc Perrin M. Christophe Tanner	
Élevage	2	M. Frédéric Jacot M. Vincent Challandes	M. Frédéric Jacot A repourvoir	
Viticulture	2	A repourvoir M. Albert Porret	M. Alain Gerber M. Albert Porret	Х
Organisations féminines	2	Mme Natacha Stauffer, vice- présidente Mme Marlise Baur	Mme Natacha Stauffer, vice- présidente Mme Marlise Baur	X
Production végétale	1	M. Simon Eschler	M. Simon Eschler	Х
Commerce	1	M. Gaëtan Lavanchy M. Christian Bugnon dès le 01.06.15	M. Christian Bugnon	
Production biologique	1	M. Jean-Bernard Steudler	M. Jean-Bernard Steudler	
Autres secteurs	3	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	
Commission de Conseil & 2 Formation Agricole		M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	X
Sous-total	23			6
Invités permanent	ts			
Département de l'économie	1	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	Х
Vétérinaire cantonal	1	M. Pierre-François Gobat	M. Pierre-François Gobat	
EMTN	1	M. Pierre-Alain Berlani	M. Pierre-Alain Berlani	
Directeur	1	M. Yann Huguelit	M. Yann Huguelit	Х
Total	27			8

Cd : comité directeur

La Commission de conseil et de formation agricole (CCFA)

Les membres de la Commission ont concentré leur travail sur la formation continue auprès des agriculteurs. Les sujets pour les séances de vulgarisation ont été discutés et validés par la Commission. Cette manière de procéder permet d'avoir l'avis de praticiens afin d'apporter des sujets pertinents et d'actualité pour les groupes de vulgarisation dans un premier temps et pour les cours sur inscriptions dans un deuxième temps.

La commission s'est aussi chargée de donner un préavis au SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation) concernant les demandes de formation formalisée (avec coach). Cette manière de procéder permet d'assurer une bonne formation pratique des futurs agriculteurs.

Fonction	Membres CCFA	Commission d'examen	Districts
Président	M. Luc Balmer	X	VR
Membre, président CNAV	M. Marc Frutschi	X	CF
Membre	M. Jean-Luc Bonjour		NE
Membre	M. Heinz Baur	X	VT
Membre	M. Stéphane Challandes		VR
Membre	Mme Isabelle Matthey		LO
Membre	Mme Danielle Rouiller		VR
Secrétaire	M. Cyril Perrenoud	Х	Responsable secteur conseil & formation
Invité	M. Yann Huguelit	Х	Directeur CNAV
Invité	M. Pierre-Alain Berlani	Х	Directeur EMTN
Invité	M. Yann Cattin		Représentant Service formation professionnelle

1.3 Structure interne

Les collaborateurs/trices en 2015/16 :

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Huguelit Yann	Ingénieur agronome HES	Directeur	90 %	20.10.03	
Perrenoud Cyril	Ingénieur agronome HES	Resp. conseil & formation Enseignant EMTN Conseiller en production végétale et gestion	90 %	18.08.08	
Aeschlimann Gilles	Ingénieur agronome EPFZ	Gérant ANAPI Enseignant EMTN	100 %	01.06.05	
Amstutz Jonathan	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion Enseignant EMTN	100 %	10.09.12	
Balossi Laetitia	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	90 %	01.05.15	
Cachelin Aloïs	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion et production biologique Enseignant EMTN	100 %	05.03.12	
Debély Justine	Employée de commerce	Secrétaire, gérante du marché de bétail	90 %	13.05.13	
Hediger Audrey	Ingénieur agronome HES	Conseillère en production végétale et animale Enseignante EMTN	100 %	02.09.13	
Isler Sarah	Employée de commerce	Secrétaire	90 %	25.10.10	
Murenzi Madeleine	Enseignante en économie familiale	Conseillère en assurances et économie familiale	60 %	01.09.95	
Mutti Mayline	Ingénieur agronome HES	Conseillère en production végétale Enseignante EMTN	80 %	22.04.15	
Nonin Camille	Apprentie de commerce	Secrétaire	100 %	01.08.14	
Olivier Pascal	Ingénieur agronome HES	Conseiller en production végétale et biologique	90 %	20.01.97	30.04.15
Oppliger Melinda	Ingénieur agronome HES	Conseillère en gestion Enseignante EMTN	100 %	01.11.14	
Perret Jo-Anne	Ingénieur agronome HES	Conseillère en production végétale Enseignante EMTN	100 %	08.09.14	07.09.15
Sandoz Josée	Employée de commerce	Secrétaire-comptable	60 %	01.01.03	

2. ACTIVITÉS

2.1 Secteur promotion professionnelle

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2015, les 10 mars, 5 juin, 29 septembre et le 10 décembre. Le comité directeur a siégé 2 fois : les 18 février et 9 septembre. L'assemblée générale s'est tenue le 27 mars 2015 au Mycorama à Cernier avec pour thématique l'agriculture et l'alimentation vers une démarche de santé publique, présentée par Dr. M. Bernard Schmitt, chercheur et enseignant au sein du centre d'enseignement et de recherche en nutrition humaine.

En bref, voici les thèmes ayant principalement occupé les séances des comités et comités directeur en 2015 et début 2016.

Thématiques fédérales

- 2^{ème} étape de la révision de la LAT (2.1.1.1).
- Résistance aux antibiotiques.
- Contreprojet du Conseil fédéral pour la sécurité alimentaire (2.1.1.2).
- Train d'ordonnances PA 14-17 automne 2015 (2.1.1.3).
- Loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles.
- Elections fédérales du 18 octobre.
- Révision du droit sur les denrées alimentaires, projet "LARGO" (2.1.1.4).
- Consultation arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture.
- Législation Swissness (2.1.1.5).
- Initiative populaire "Pas de spéculations sur les denrées alimentaires".

Thématiques cantonales

- Manifestation paysanne du 27 novembre 2015 à Berne.
- Consultation du projet de règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux.
- Poursuite des projets pour les contributions à la qualité du paysage (2.1.1.6).
- Projet AGRIV (2.1.1.7).
- Consultation de la loi sur l'approvisionnement en électricité.
- Règlement d'utilisation du fonds cantonal des eaux et arrosage (2.1.1.8).
- Lancement d'une étude sur les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables.
- Décret portant sur un crédit concernant les améliorations structurelles (2.1.1.9).
- Gestion de la lisière de forêt et emprise sur la surface agricole.
- Consultation du projet de règlement d'exécution des volets qualité 2 et 3 et des réseaux.
- Projet de mobilité 2030 (2.1.1.10).
- Plan d'affectation cantonal viticole (2.1.1.11).
- Maintien de la pression auprès du DGT pour une diminution drastique des dégâts sangliers, en lien à la baisse du budget pour l'indemnisation (2.1.1.12).

Thématiques internes

- Approbation des comptes : résultat financier satisfaisant en 2015.
- Gestion du personnel : ambiance de travail dynamique et constructive.
- Beau succès des diverses manifestations durant l'année 2015.

2.1.1 Thèmes principaux

Une partie substantielle des dossiers est développée au chapitre 2.1.2 sous les différents mandats des partenaires, ceci en particulier pour les thématiques viticoles.

En outre, les consultations fédérales sont traitées préalablement, selon convention, au niveau romand par AGORA. Cette manière de faire permet une rationalisation du travail et une meilleure efficacité politique. Nous renvoyons les membres aux rapports annuels d'AGORA et de l'USP pour plus d'informations.

2.1.1.1 Révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

La 2ème étape de cette révision porte sur des corrections de la législation pour les constructions hors zones à bâtir. Le projet très complexe prévoit un régime différencié de la compensation des surfaces d'assolement et l'introduction de permis de construire temporairement limités, avec obligation ou non de réserver les coûts de démolition. La CNAV juge le projet utile, mais pas nécessaire ou indispensable ce qui l'a conduit à son rejet. Il ne répond pas aux attentes de l'agriculture, pose de gros problèmes d'application et ne prend pas suffisamment de recul par rapport à la 1ère étape de la LAT. En outre, il ignore le contexte politique qui voit les cantons en difficulté avec la LAT modifiée en 2014. Des propositions d'amélioration sont possibles dans le cadre des ordonnances actuelles. Dans le cas où le Parlement serait saisi de la modification, la CNAV a formulé une série d'amendements pour ne pas compliquer les constructions agricoles.

A fin 2015, vu les très nombreuses oppositions rencontrées lors de la consultation, le Conseil fédéral a provisoirement renoncé à poursuivre ce dossier.

2.1.1.2 Contre-projet à l'initiative de l'USP

Suite au dépôt de l'initiative USP pour la sécurité alimentaire avec près de 150'000 signatures valables, le Conseil fédéral a proposé un contre-projet en janvier 2015. Celui-ci reprend la revendication de base de la sécurité alimentaire et reconnait la contribution de la production suisse en l'intégrant dans un concept global exhaustif et cohérent. L'accent est mis sur la production indigène durable, sur l'importance des bases de production, sur la compétitivité de la chaîne de valeur ajoutée, sur les importations de denrées alimentaires et sur la consommation qui préserve les ressources naturelles.

Pour la CNAV, ce contre-projet est simplement inacceptable. Il se contente d'assurer l'approvisionnement du pays et ne le renforce pas. Il consacre l'accès aux marchés internationaux et néglige les points relatifs à la charge administrative et à la sécurité des investissements.

Le contre-projet a pratiquement fait l'unanimité contre lui, tant du côté des partisans que des opposants à l'initiative de l'USP. Le Conseil fédéral l'a donc retiré et début septembre, il a publié le message à l'attention du Parlement, avec la recommandation de refuser cette initiative. La CER-CN a entamé l'examen de ce message, sans prendre de décision. Actuellement le Conseil national soutient l'initiative de l'USP et le Conseil aux Etats doit de prononcer prochainement. La votation populaire pourrait avoir lieu en 2017.

2.1.1.3 Ordonnances PA 14-17, printemps 2016

Manifestement, la mise en oeuvre de PA 14-17 est problématique, avec :

- a) le paquet principal d'ordonnances d'application arrêté en octobre 2013 par Conseil fédéral
- b) une première série de modifications en automne 2014
- c) une deuxième série de modifications en consultation au printemps 2015 pour l'automne 2015
- d) une troisième série de modifications annoncées pour 2016

De manière générale, la CNAV s'est exprimée pour un renforcement de l'agriculture productive, en particulier de la production de céréales, pour une diminution de l'attractivité des paiements directs écologiques et pour une simplification des contrôles et de l'administration.

Dans le détail, de nombreuses propositions, dont certaines déjà formulées sans succès lors de consultations précédentes, ont été faites. Les limites pour l'extensification ont enfin été reproposées. L'introduction d'une contribution pour les céréales fourragères financée par la diminution des contributions écologiques liées aux terres assolées a été proposée, ainsi que des corrections pour les améliorations structurelles. Enfin la CNAV a repris les propositions de simplifications administratives proposées par l'USP. Concernant les coefficients UMOS, la baisse pour la SAU est refusée.

A fin octobre, le Conseil fédéral a arrêté les modifications d'ordonnances. Il a confirmé l'adaptation des UMOS, la limitation des surfaces de promotion de la biodiversité et la plupart des propositions figurant dans la consultation. Par contre, la déception est grande en ce qui concerne les simplifications administratives et le renforcement de l'agriculture productive.

2.1.1.4 Révision de la législation sur les denrées alimentaires

Le Conseil fédéral a mis en consultation 28 ordonnances relatives au droit alimentaire, suite à la révision de la loi sur les denrées alimentaires et à différentes adaptations du droit européen en la matière. Appelé « Projet LARGO », cette consultation comprenait près de 2'000 pages de textes législatifs, souvent très complexes. Selon une expertise neutre, la mise en oeuvre de la nouvelle législature coûterait plus de 400 millions de francs en investissements et près de 150 millions de francs en frais de fonctionnement annuels pour les entreprises du secteur agroalimentaire. Pour l'agriculture, la question de la déclaration de provenance des matières premières revêt une grande importance.

Tout en relevant la lourdeur et le volume du projet proposé, La CNAV a rappelé l'importance de la déclaration de provenance des aliments et des matières premières, de la protection contre la tromperie, de l'uniformisation du droit sur le plan national, de la prise en compte du gaspillage alimentaire et de la mise en place d'un organe efficace de répression des fraudes. Le dernier point est particulièrement important dans la perspective de l'application de la législation « Swissness ».

2.1.1.5 Législation Swissness

Début septembre 2015, le Conseil fédéral a adopté, après des années de discussions, les ordonnances relatives au projet Swissness. Des règles crédibles pour l'utilisation de la croix suisse sur les emballages des produits alimentaires sont aussi mises en oeuvre dès le 1er janvier 2017. Pour l'essentiel, les revendications de la CNAV (voir rapport d'activité 2014) ont été satisfaites, notamment en ce qui concerne la territorialité et la prise en compte de l'eau. Ainsi, les surfaces situées dans la zone limitrophe étrangère qui ont été exploitées sans interruption depuis le 1^{er} janvier 2014 par des exploitants suisses sont prises en compte. Par contre, les critères d'exceptions quantitatives et qualitatives restent définis de manière trop large.

Ainsi, si une matière première produite en Suisse venait à manquer et qu'elle devait être importée, le produit transformé pourrait garder la croix suisse. Rappelons que la base est une provenance suisse de 100% pour les produits non transformés et pour les produits laitiers et de 80% pour les produits transformés.

La CNAV entend veiller dès 2017 à une stricte application de la nouvelle législation et tout abus sera dénoncé, malgré le fait qu'une instance fédérale de répression des fraudes n'existe toujours pas.

2.1.1.6 Mise en œuvre des contributions qualité du paysage

La CNAV est restée active dans le développement des projets de qualité du paysage pour les régions de la Chaux-de-Fonds-Le Locle et du Val-de-Travers qui ont été les deux autres projets à voir le jour. Il est malheureusement à déplorer que l'engagement administratif pour le suivi d'un tel projet est très important autant pour les agriculteurs, les collaborateurs de la CNAV que les différents services de l'Etat de Neuchâtel.







Pour rappel, le financement est de 90 % par la Confédération et de 10 % pour le canton qui a reporté une partie de la charge financière sur les communes concernées avec une répartition de 6 % canton et 4 % commune.

Cette deuxième année de mise en œuvre aura permis de couvrir les prestations paysagères pour environ 400 agriculteurs pour un montant total de Fr. 1 million. La mise en œuvre des projets va se terminer en 2016.

2.1.1.7 AGRIV : un partenariat entre l'Etat et le monde de l'agriculture du canton de Neuchâtel pour soutenir l'intégration des réfugiés

Une formation destinée à dix réfugiés et admis provisoire dans le but d'augmenter leurs compétences en français et leur connaissance du monde agricole local a été mise sur pied. Ce projet, mené par la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) et soutenu par le service de la cohésion multiculturelle (COSM) et le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM), permettra au terme d'un mois de formation et de deux semaines de stage de certifier les compétences des personnes et de leur proposer ensuite des emplois dans des exploitations cantonales.

Alternant un jour de cours de français et un jour dans une exploitation, la formation s'étale sur un mois. Elle permet à ces apprenants, qui ont pour la majorité une expérience dans le domaine agricole dans leur pays d'origine, d'acquérir des connaissances théoriques et de les mettre rapidement en pratique.

Les cours de langue incluent le vocabulaire spécifique à l'agriculture (monde végétal et animal) tandis que les journées pratiques se déroulent dans différentes exploitations du canton, afin d'acquérir des connaissances diverses (s'occuper des animaux, enlever les mauvaises herbes, conduire un tracteur, etc.) et de pratiquer le vocabulaire. Le lendemain, de nouveaux termes peuvent être discutés en cours de français et vice-versa.

Différents facteurs (apprentissage de la langue, manque d'expérience en Suisse, non-reconnaissance des diplômes et des compétences acquises dans d'autres contextes, réseau lacunaire, etc.; sans compter les aspects psychologiques et les difficultés liées au contexte de la fuite) font que les personnes réfugiées éprouvent souvent des difficultés à s'insérer sur le marché suisse et neuchâtelois du travail. Il est ainsi important qu'ils puissent bénéficier d'une première expérience auprès d'employeurs locaux qui facilitera leurs démarches futures. Ainsi, les personnes suivant cette formation et les deux semaines de stage se verront inscrites dans une bourse de l'emploi gérée par la CNAV qui s'investit pour sensibiliser les exploitants à la situation particulière des réfugiés et admis provisoires. Ceux-ci résideront en effet longtemps dans le canton et il est important de leur donner l'opportunité de démontrer les compétences qui sont les leurs, dans un contexte pratique.

Cette mesure s'inscrit aussi dans la volonté du canton de Neuchâtel d'augmenter les partenariats public/privé afin de faire baisser le taux de chômage du canton, tout en donnant l'opportunité aux exploitants agricoles de pouvoir compter sur une main-d'œuvre résidante à long terme dans la région.

Ce projet pilote pour le canton de Neuchâtel, financé par des fonds fédéraux, est une adaptation locale de la mesure mise en place par l'USP en partenariat avec le SEM et qui a vu une dizaine de réfugiés décrocher des contrats. Le tissu agricole neuchâtelois, constitué d'exploitations de grande envergure offrant du travail toute l'année, est particulièrement favorable à l'intégration des réfugiés. En fonction du succès de l'expérience, la mesure pourra s'adapter et se répéter, puis s'ouvrir à d'autres publics ayant un parcours migratoire et vivant à Neuchâtel.

2.1.1.8 Règlement d'utilisation du fonds cantonal des eaux et arrosage

Compte tenu des conditions caniculaires de cet été et pour faire suite à la demande de la CNAV, le chef du département a souhaité rappeler aux agriculteurs et viticulteurs l'alinéa 4 de l'article 22 du RUFCE ci-dessous.

Art. 22 al 4:

Ceux qui utilisent de l'eau d'arrosage à titre professionnel peuvent, sur requête écrite et motivée, être exceptionnellement exonérés par le Conseil d'Etat de la redevance, à condition de démontrer que cette dernière n'est pas supportable économiquement et qu'il n'existe aucune autre solution technique permettant de renoncer à utiliser l'eau du réseau.

Ainsi les personnes concernées ont pu être exonérées de la taxe ce qui était nécessaire notamment pour certaines cultures spéciales.

2.1.1.9 Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement au titre des améliorations structurelles agricoles

En 2015 le Conseil d'Etat a proposé un décret d'engagement brut de Fr. 23,1 millions qui a été accepté par le Grand Conseil à presque l'unanimité (une abstention). La CNAV s'est fortement engagée dans ce dossier important pour l'agriculture et qui démontre le soutien des autorités politiques dans les investissements pour le secteur primaire.

Ainsi, voici le découpage du décret :

- Fr. 12'070'000.- à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales.
- Fr. 230'000.- à l'attribution de subventions pour les travaux réalisés dans les zones-tampon du syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine, au titre de la LPN.
- Fr. 10'800'000.- à l'attribution de subventions pour les constructions rurales.







Pour rappel, les objectifs principaux des améliorations foncières sont de rationaliser et faciliter le travail et de favoriser une exploitation durable. Pour les remaniements parcellaires l'importance est dans les échanges de terres, la mise à jour du cadastre, la création de réseaux de chemins adéquats, l'assainissement et la protection des sols, la mise en œuvre de mesures de compensations écologiques obligatoires et volontaires et des mesures visant à revaloriser la nature et le paysage. En ce qui concerne les constructions rurales, les objectifs sont fixés sur l'amélioration des conditions de vie des familles paysannes et des animaux, la rationalisation et facilitation du travail, la protection des eaux ainsi que la promotion des produits régionaux de l'agriculture.

2.1.1.10 Projet de mobilité 2030

La stratégie cantonale souhaite rapprocher concrètement les régions et les agglomérations du canton par une complémentarité route/rail sur la base de quatre piliers (RER, route nationale et cantonale ainsi que la mobilité douce).

Au niveau financier, les démarches de la Confédération pour modifier les mécanismes de financement des infrastructures ferroviaires ou routières du pays sont en cours. Il s'agit d'une chance pour notre canton qui peut s'appuyer sur cette opportunité pour réaliser notamment le RER et la ligne directe, ainsi que les contournements routiers des deux villes des Montagnes et la reprise de la H20 en route nationale. Les coûts de ces réalisations pourraient en effet être repris par la Confédération. Pour cela, il faut qu'elle retienne les projets déposés par le canton de Neuchâtel.

L'agriculture doit soutenir ce projet qui permettra le désengorgement de certains secteurs routiers d'une part mais aussi d'éviter la consommation de terres agricoles notamment par une traversée souterraine du Val-de-Ruz en RER d'autre part.

Le comité de la CNAV soutient à l'unanimité le projet du Conseil d'Etat et demande au monde agricole de la suivre pour ce vote populaire afin de transmettre un signal fort et clair envoyé à Berne et aux Chambres fédérales dont l'objectif est de décrocher les financements.

2.1.1.11 Plan d'affectation cantonal viticole

De manière générale, l'IVN salue la volonté du Conseil d'Etat de maintenir à long terme une surface de 600 hectares de vigne tout en coordonnant la protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture. L'équilibre entre une production dynamique du secteur et une présence sur le marché passe par une surface suffisante de vigne exploitée.

Sur le plan de la révision dans son ensemble, nous constatons que l'étude a permis de définir des sites d'extensions potentiels à planter en vigne, avec une vision de regroupement des surfaces viticoles. Il apparait nécessaire de ne pas miter le territoire viticole mais bien d'assurer son regroupement comme le démontre l'étude.

Dans le détail, nous avons relevé les éléments suivants :

Concernant l'emprise sur la surface d'assolement (SDA) plantée en vigne, nous nous prononçons uniquement sur la 1^{ère} partie qui met en lumière une superposition entre la SDA et les vignes de 7'891 m². Pour cette surface, nous sommes d'avis que la consommation de SDA sans compensation est acceptable.

La garantie de l'utilisation des surfaces viticoles et respectivement l'application de l'article 7 al. 1 qui mentionne que les immeubles assujettis doivent recevoir une affectation à la viticulture, est nécessaire afin de répondre à la fiche S_23 du plan directeur cantonal.

La mise en lumière de 140'000 m² en nature non viticole dans la zone viticole pose problème. Même s'il s'agit de surfaces de petites tailles et en proximité de la zone urbanisée, il apparait pour le moins que le propriétaire espère un jour avoir la possibilité de construire sur cette parcelle. Ainsi, nous avons l'impression que le non-agissement des autorités laisse planer un doute quant au devenir de cette surface. En respectant les objectifs définis par le plan directeur cantonal, nous souhaiterions que la loi soit appliquée, ceci dans un délai raisonnable compte tenu du contexte. L'ensemble des acteurs propriétaires doit être mis sur le même pied d'égalité.

Au final, il apparait judicieux d'avoir traité dans un premier temps uniquement les sites retenus pour la 1^{ère} étape, compte tenu des réflexions notamment en terme de délimitation de cours d'eau d'une part, mais aussi en terme de distance des constructions à la vigne et autre consommation de SDA d'autre part.

De ce fait et au vu de nos observations, l'IVN est favorable à la révision du PAC viticole pour la 1^{ère} partie.

2.1.1.12 Maintien de la pression pour la chasse (sangliers et corneilles)

Situation sangliers

Comme malheureusement chaque année, les sangliers continuent de mettre à mal les surfaces exploitées par les agriculteurs. Ainsi, nous mettons année après année l'Etat devant ses responsabilités. Nos exigences ont à nouveau été déposées auprès du DDTE. Elles sont les suivantes :

- Ouverture de la chasse aux sangliers à la rentrée des vacances d'été, au plus tard au 1er septembre.
- Fermeture de la chasse aux sangliers au plus tôt au 31 janvier.
- Chasse préventive dans les prés/champs/bosquets en avril, mai et août.
- Reconduction du soutien aux mesures de protection des cultures de mais et des lieux posant problèmes.
- Mise en place d'un système de dénombrement pour une meilleure gestion du cheptel.
- Indemnisation complète des dégâts en cas de dépassement du budget.
- Ouverture de la chasse dans la réserve des Jordans.

De manière globale, 2015 a été une année contrastée. En début d'année, peu de dégâts ont été répertoriés avant d'atteindre une explosion dans la deuxième partie et fin d'année. Il est à relever que l'absence des tirs des chasseurs a conduit le service de la faune à faire de la régulation importante avec plus de 100 tirs. Des dégâts ont été observés dans des lieux qui n'avaient pour ainsi dire que peu de présence. L'année est à oublier concernant la gestion de la population. Au vu des pressions et du mécontentement général, l'arrêté sur la chasse pour 2016 devra tenir compte de l'expérience 2015.

Dès septembre, la chasse en forêt fut ouverte. Elle a donc été avancée d'un mois par rapport à 2011. Chaque chasseur a eu droit d'abattre 2 sangliers + 3 supplémentaires sur demande.

En 2015, 153 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, soit une érosion des effectifs depuis 2013. Finalement, durant la chasse c'est 202 sangliers qui ont été tirés. A noter encore les 49 bêtes qui ont été abattues par le service.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont un peu moins de 100 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dégâts et pertes financières. Le soutien de Fr. 275.-/ha représente un investissement global de Fr. 27'000.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2015 se sont montés à quelque Fr. 145'000.-. Le budget de l'Etat a été dépassé cependant la nécessité de réguler les effectifs de sangliers d'une part mais aussi de limiter les dégâts d'autre part sont toujours d'actualité au sein du canton.

Statistique gestion sangliers :

Années	2003	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre chasseurs avec permis spécial	néant	175	186	161	192	164	153
Sangliers abattus dès le 1 ^{er} octobre	160	182	96	177	115	109	153

Années	2003	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sangliers abattus par le Service	21	31	12	19	1	2	49
Total sangliers abattus	181	220	125	255	138	145	202
Soutien aux mesures de prévention agricole	1	fr. 25'472	fr. 34'000	fr. 33'000	fr. 31'000	fr. 30'201	fr. 27'273
Dédommagements à l'agriculture	fr. 273'000	fr. 96'897	*fr. 194'000	fr. 108'148	fr. 166'302	fr. 125'444	fr. 145'625
Nbre de cas de dégâts	329 cas	134 cas	138 cas	143 cas	140 cas	142 cas	129 cas
Dédommagement par cas	fr. 830	fr. 723	fr. 1'406	fr. 756	fr. 1'188	fr. 883	fr. 1'128

^{*} décembre 2010 compris

Situation corneilles

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).

Nous continuons de soutenir le tir des corneilles par Fr. 3.- par paire de pattes présentée. A noter que les tirs de régulation fluctuent d'une année à l'autre mais qu'ils sont largement supérieurs aux tirs dans les années 2000 à 2002, d'où un effet positif sur les populations. Le nombre de tirs reste sensiblement le même que les autres années.

Statistique cantonale sur la gestion des corneilles :

Années	Chasse	Tir gardes-auxiliaires et professionnels	Trouvées mortes	Total
2004/05	102	495	1	598
2005/06	29	687	-	716
2006/07	34	308	-	342
2007/08	22	231	1	254
2008/09	44	363	-	407
2009/10	31	259	1	291
2010/11	46	506	-	552
2011/12	35	269	-	304
2012/13	13	379	-	392
2013/14	19	413	-	432
2014/15	11	299	-	310
2015/16	48	283	-	331

Source : Service faune, forêt et nature et CNAV

2.1.2 Mandats et prestations

2.1.2.1 Cofida SA

Au nom du Conseil d'administration de Cofida SA, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2015. Après plusieurs années de rocade au sein de l'organe dirigeant, le Conseil d'administration a connu une année stable depuis notre dernière assemblée des actionnaires.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises afin de traiter des dossiers courants, ainsi que de la santé financière saine de la société. Le Conseil d'administration a pris acte du départ de Mme Gilliard au 30 juin et de l'arrivée de Mme Moiteiro au 1^{er} novembre à un taux d'activité de 70 %. Cette augmentation en ressources humaines est une réponse aux sollicitations de notre clientèle d'une part, ainsi qu'à une meilleure répartition de la charge en travail pour l'ensemble des collaborateurs d'autre part.

Notre société, forte de 16 ans d'existence, doit planifier son avenir notamment par une transition future des collaborateurs qui cesseront leur activité professionnelle. Fort de ce constat, le Conseil d'administration va mettre sur pied des entretiens avec le personnel d'ici cet automne afin de préparer et d'anticiper les départs dans un horizon de 5 à 6 ans. Un des objectifs du Conseil d'administration est de pouvoir continuer d'offrir aux mondes agricole et viticole, tout comme pour les petites et moyennes entreprises, un service de qualité et de proximité tout en appliquant des tarifs attractifs. La confiance instaurée année après année à la fiduciaire par des collaborateurs attentifs doit perdurer dans le temps ; c'est en tous les cas ce à quoi je vais m'engager ces prochaines années.

Au niveau financier, le chiffre d'affaires de l'entreprise reste proche de Fr. 500'000.-, cependant une mauvaise surprise sur le placement d'un produit bancaire garanti laisse apparaître une dévaluation importante de la valeur des titres. Certes, cette perte ne sera effective qu'à l'échéance, toutefois force est de constater qu'il y a toujours un risque dans le placement de titres indépendamment du nom de la banque. Cet état de fait est un signal qui doit nous conduire à rester vigilant quant à l'utilisation des moyens financiers engrangés année après année. Ainsi, compte tenu de ce qui précède, Cofida SA clôt l'année 2015 avec un léger bénéfice. Un rythme de croisière approprié à la charge de travail ainsi qu'à l'équilibre des comptes de l'entreprise devrait être atteint en 2016, ceci avec la transition au sein du personnel.

Au niveau fiscal, nous sommes encore dans l'expectative du service des contributions quant à la définition de la valeur vénale pour un passage de la fortune commerciale en privée. Espérons que les réponses vont prochainement arriver, ceci afin de pouvoir travailler sur des bases valables et acceptables.

Pour conclure, je remercie nos actionnaires pour leur confiance, les collaborateurs de Cofida SA pour leur engagement et je profite aussi de remercier mes collègues du Conseil d'administration pour leur présence et leur contribution au développement de notre fiduciaire.

Les types et nombre de comptabilités agricoles traités par la fiduciaire sont les suivants :

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agro-Twin	30	218	240	246	250	232	220
Fisca-Light	34	70	63	58	51	48	47
Win-Biz + A.T Win			21	31	39	67	92
Manuelle	70	56	59	55	55	57	56
Autres		8	0	6	5	8	6
Total	284	362	386	397	401	412	421

Déclarations d'impôts	278	536	661	720	802	867	895
Défense de dossiers	239	224	165	81	89	57	39

2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)

Pour le traitement des questions viticoles, la CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN. La présidence de l'IVN étant assumée par le directeur CNAV, la concordance entre les positions de la CNAV et l'IVN est pour ainsi dire garantie. Par ailleurs, l'Interprofession est nouvellement reconnue comme organe consultatif officiel de l'Etat de Neuchâtel en matière vitivinicole.

Les membres de l'IVN sont : la Fédération neuchâteloise des vignerons (FNV), la Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN), l'Association neuchâteloise des vignerons-encaveurs (ANVEI) et l'Entente des caves coopératives neuchâteloises.

En 2015, l'IVN s'est réunie à 4 reprises. En bref, voici les principales thématiques abordées :

- Stocks au 31.12.2014 et 2015 (voir ci-après).
- Décisions pour la vendange 2015 :
 - Quotas de production AOC à 800 g/m² pour les cépages rouges et les spécialités blanches.
 - Quotas de production AOC à 900 g/m² pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont.
 - o Maintien du prix indicatif à Fr. 5.10/kg au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC.
 - o Reconduction du prix à Fr. 3.40/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC après un report de séance.
- Proposition des modifications pour l'arrêté AOC pour les vendanges 2016.
- Engagement au sein du Conseil d'administration de Neuchâtel-Vins et Terroir.
- Mise sur pied du premier Concours 3 Lacs.
- Suivi du dossier "Moon" avec la FSV.
- Création d'un groupe de travail pour étudier la restructuration des associations viticoles.

Stocks au 31 décembre 2015

Catégories	2000	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rouges + rosés								
Stocks 01.01.	20'631	21'065	23'540	21'966	22'715	22'597	17'276	19'585
Récolte	13'966	18'043	15'570	17'170	14'779	8'032	17'345	15'839
Disponibilités	34'597	39'108	39'110	39'136	37'494	30'629	34'621	35'424
Stocks 31.12.	20'200	23'540	21'966	22'715	22'597	17'276	19'585	21'715
Consommation	14'397	15'568	17'144	16'421	14'897	13'353	15'036	13'709
Mois	16.84	18.14	15.38	16.60	18.20	15.53	15.63	19.01
Blancs + autres								
Stocks 01.01.	32'430	18'126	20'207	19'546	19'802	19'573	13'150	14'047
Récolte	20'972	17'980	15'368	17'016	14'751	5'819	12'157	12'959
Disponibilités	53'402	36'106	35'575	36'562	34'553	25'392	25'307	27'006
Stocks 31.12.	31'519	20'207	19'546	19'802	19'573	13'150	14'047	14'952
Consommation	21'883	15'899	16'029	16'760	14'980	12'242	11'260	12'054
Mois	17.28	15.25	14.63	14.18	15.68	12.89	14.97	14.88
Consommation totale	36'279	31'467	33'173	33'181	30'227	25'595	26'296	25'763

Source : Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les stocks au 31 décembre 2015 totalisaient 3.66 millions de litres. On observe une légère augmentation de l'ordre de 303'500 litres par rapport à 2014, due principalement à une récolte de Pinot noir et de Chasselas dans la moyenne en lien avec les dégâts occasionnés par le "Moon". La consommation de blanc est en augmentation de 7 % avec 12'054 hl contrairement à la consommation de rouge et rosé qui décline de 8.8 % à 13'709 hl. Globalement la consommation totale s'établit à 25'763 hl.

Concours 3 Lacs

Dans le but de promouvoir les vins de la région des Trois Lacs, l'IVN et les interprofessions du Vully et du Lac de Bienne ont organisé le Concours 3 Lacs 2015.

La première édition du Concours 3 Lacs s'est déroulée les 27, 28 et 29 mai 2015 à l'Espace Facchinetti au Stade de la Maladière. 84 vignerons-encaveurs des régions du Vully, du Lac de Bienne et de Neuchâtel ont inscrit plus de 460 vins. La remise des prix a eu lieu symboliquement au carrefour des trois régions, à l'Auberge du Pont-de-Thielle à Gals.

Le prix «Ambassadeur» a été attribué à trois caves, une par région, qui ont obtenu la meilleure moyenne pour tous les vins présentés.

Le prix «Excellence» a lui été attribué à cinq caves qui ont obtenu le plus haut pointage sur les cinq catégories que sont le Chasselas, l'Œil-de-Perdrix, le Pinot Noir, la Spécialité blanche sèche (Chardonnay, Pinot Gris, Sauvignon Blanc et Gewürztraminer) et la Spécialité rouge (Gamaret, Garanoir et assemblage qui inclut au moins deux des trois cépages que sont le Pinot Noir, le Gamaret et le Garanoir).

Les prix spéciaux du Concours des Trois-Lacs 2015 :

Prix « Ambassadeur » Neuchâtel

Le Domaine Angelrath au Landeron

Prix « Ambassadeur » Vully

Les Caves du Château Montmagny SA à Montmagny

Prix « Ambassadeur » Lac de Bienne

Marie-Thérèse und Peter Schott à Twann

Prix « Excellence » Chasselas

La Cave des Lauriers, Jungo & Fellmann à Cressier pour son Neuchâtel Blanc AOC « Le Charmeur » 2014

Prix « Excellence » Œil-de-Perdrix

La Cave des Lauriers, Jungo & Fellmann à Cressier pour son Neuchâtel AOC Œil-de-Perdrix Cave des Lauriers 2014

Prix « Excellence » Pinot Noir

La Cave du Cep à Cortaillod pour son Pinot Noir 2014

Prix « Excellence » Spécialité blanche

Andrey Wein à Ligerz pour son Ligerzer Gewürztraminer 2014

Prix « Excellence » Spécialité rouge

Le Domaine Valentin, Nicolas Ruedin à Cressier pour son Neuchâtel Gamaret AO

Sélections d'Or Neuchâtel

Encavage	Dénomination du vin
Cave Des Lauriers	Chasselas Le Charmeur
Jungo & Fellmann - Cressier	AOC Neuchâtel 2014
Cave Des Lauriers	Chasselas
Jungo & Fellmann - Cressier	AOC Neuchâtel 2014
Cave Des Lauriers	Œil-De-Perdrix
Jungo & Fellmann - Cressier	AOC Neuchâtel 2014
Valentin	Valentin Chasselas
Domaine Nicolas Ruedin - Cressier	AOC Neuchâtel 2014
Cave Du Cep	Pinot Noir
J.R. Felix - Cortaillod	AOC Cortaillod 2014
Domaine Angelrath	Pinot Noir A D'or
Le Landeron	AOC Neuchâtel 2009
Domaine Saint-Sebaste	Pinot Noir Saint-Sébaste
Jean-Pierre Kuntzer - Saint-Blaise	AOC Neuchâtel 2013
Domaine De Montmollin	Chasselas
Auvernier	AOC Auvernier 2014
Domaine De Montmollin	Œil-De-Perdrix
Auvernier	AOC Neuchâtel 2014
Domaine De Montmollin	Domaine De Chauvigny
Auvernier	AOC Bevaix 2014
Domaine De Montmollin Auvernier	Pinot Gris Vendanges Tardives AOC Auvernier 2011
Caves Châtenay-Bouvier Sa	Pinot Cuvée Réservée
Boudry	AOC Neuchâtel 2014
Caves Châtenay-Bouvier Sa	Œil-De-Perdrix Vaumarcus
Boudry	AOC Neuchâtel 2014
Caves Du Château D'auvernier	Chardonnay Tradition
Thierry Grosjean & Cie - Auvernier	AOC Neuchâtel 2014
Caves De La Beroche	Chasselas Sélection
Saint-Aubin - Sauges	AOC Neuchâtel 2014
Caves De La Beroche	Œil-De-Perdrix
Saint-Aubin - Sauges	AOC Neuchâtel 2014
Cave Des Coteaux	Œil-De-Perdrix Les Petits Crêts
Boudry	AOC Neuchâtel 2014
Caves Des Coteaux	Pinot Noir Les Petits Crêts
Boudry	AOC Neuchâtel 2014
Vins Keller	Pinot Noir
Vaumarcus	AOC Neuchâtel 2014
Vins Keller	Œil-De-Perdrix
Vaumarcus	AOC Neuchâtel 2014
Domaine Grisoni	Œil-De-Perdrix "Les Moussières"
Cressier	AOC Neuchâtel 2014
Domaine De La Maison Carree	Pinot Noir
JD. & Ch. Perrochet - Auvernier	AOC Hauterive 2012

2.1.2.3 Commission AOC

En 2015, 2 séances de dégustation, organisées par M. Patrick Vaudroz en collaboration avec Mme Laetitia Balossi, ont eu lieu dans la salle de la Station viticole à Auvernier (14 juillet et 17 novembre 2015). La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 16 décembre 2015 pour faire le bilan de l'exercice 2015.

Bilan des dégustations AOC de 2011 à 2015 :

Considérants	2011	2012	2013	2014	2015
Encavages avec prélèvements	27	21	19	26	27
Commerces et manifestations avec prélèvements	1	1	-	-	-
Nombre de dégustations	2	2	2	2	2
Chasselas prélevés	21	14	15	16	19
Œil-de-Perdrix prélevés	20	14	13	12	21
Pinots noirs prélevés	22	17	16	15	20
Spécialités prélevées	4	11	1	12	14
Total vins prélevés et dégustés	67	56	45	55	74
Vins admis	63	52	43	48	63
Vins admis avec réserves	2	3	2	5	5
Vins refusés	2	1	-	2	6
Part de vins refusés	2.98 %	1.79 %	0 %	3.64 %	8 %
Encavage soumis à l'agrément	1	1	-	-	1
Encavage sous séquestre	-	-	-	-	-

2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs

L'Association PI Région 3 Lacs est une association professionnelle qui regroupe les viticulteurs de la région des Trois Lacs (NE, BE francophone, Vully FR et VD) appliquant les directives PER et Vitiswiss en viticulture. C'est une section de Vitiswiss qui est compétente pour délivrer les certificats aux vignerons et le label Vinatura aux encaveurs. Il permet d'identifier les vins issus de production intégrée jusqu'au consommateur. Les contrôles accrédités ISO 17020 sont mandatés à l'ANAPI.

M. Boris Keller de Vaumarcus est président de l'association régionale et également de Vitiswiss. Le conseil technique est assuré par M. Sébastien Cartillier de la Station viticole cantonale. La CNAV est mandatée pour le secrétariat et la comptabilité par convention. L'effectif de l'organisation est de 95 membres : 60 sur Neuchâtel, 13 sur Vaud, 16 sur Fribourg et 6 sur Berne. De plus, elle contrôle par mandat une quinzaine d'exploitations non-membres.

Le comité PI Région 3 Lacs est formé par les personnes suivantes : MM. Boris Keller, Francis Ballet, Olivier Brunner, Claude Auberson, Fredi Marolf, Gilles Pierrehumbert et Cédric Guillod.

Les statistiques de contrôle 2015 se présentent comme suit :

Considérants	2012	2013	2014	2015
Contrôles effectués	51	24	33	28
Avertissements / réductions paiements directs / renoncements	5	1	1	5
Certificats Vitiswiss décernés	66	62	27	24
Refus du certificat Vitiswiss	5	1	0	0

De plus, 6 prélèvements ont été effectués (3 sur Neuchâtel et 3 sur Fribourg) pour analyses de résidus phytosanitaires.

2.1.2.5 ANAPI

Accréditation

L'association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, s'est réunie en 2002 avec les Organisations Cantonales de Contrôle (OCC) des autres cantons romands (Vaud, Genève, Jura et Valais) sous la bannière de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) à Lausanne. Cette collaboration a donné naissance à la Commission Technique des Contrôles (CTC) au sein de l'OIC et cette dernière a obtenu l'accréditation à la norme ISO 17020. Ultérieurement, le groupe s'est élargi aux organisations OLK sises dans le Haut-Valais et Agrispea SA du Tessin.

Pour diverses raisons, en 2012 les OCC ont décidé de revoir leur fonctionnement et de devenir maître de leur accréditation, en donnant naissance à la Fédération des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires (FOCAA) qui obtient une accréditation selon la norme ISO 17020 temporaire jusqu'en janvier 2016. À partir de cette date, les OCC seront accréditées individuellement et la FOCAA restera un organe de soutien et de concertation des différentes OCC pour toutes les tâches qui touchent à l'accréditation.

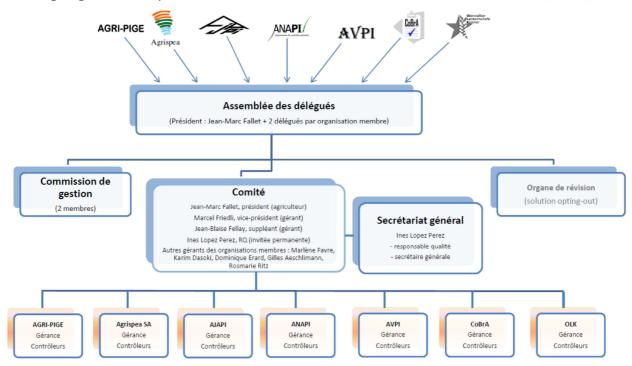
Les buts de la FOCAA sont :

- Harmoniser les procédures et documents de ses membres en ce qui concerne les différents contrôles relevant du droit public ou privé, effectués dans les secteurs susmentionnés et qui sont soumis à l'accréditation ;
- Offrir des prestations de Responsable Qualité au profit de ses membres ;
- Offrir une plateforme d'échange d'expériences.

La FOCAA est constituée de 7 membres (Organisations cantonales de contrôle, OCC) qui sont :

- L'association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée, Satigny (AGRI-PIGE);
- L'association jurassienne des agriculteurs en production intégrée, Courtételle (AJAPI);
- L'association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, Cernier (ANAPI) ;
- L'association valaisanne pour la production intégrée, Conthey (AVPI);
- L'association vaudoise de contrôle des branches agricoles, Lausanne (CoBrA);
- Oberwalliser Landwirtschaftskammer, Visp (OLK);
- Agrispea SA, San Antonino.

Voici l'organigramme simplifié :



Coordination des contrôles

Sous la présidence de Mme Corinne Bourquin (adjointe du Vétérinaire cantonal), le groupe de coordination des contrôles se réunit 2x par an. MM. Félix Wuergler (SAGR) et Gilles Aeschlimann sont également membres. Sa tâche vise à éviter des doublons, dans la mesure du possible, et à cibler une partie des contrôles selon le risque, conformément à l'Ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA).

Commission OPAN

Sous l'impulsion de la CNAV, une Commission cantonale a été créée pour régler les cas de non-conformité de l'OPAN (Ordonnance sur la Protection des animaux) en lien avec la fin de la période transitoire au 1^{er} septembre 2013. Elle est présidée par l'adjointe du Vétérinaire cantonal, Mme Corinne Bourquin, et est formée de 2 personnes de la CNAV (MM. Marc Frutschi et Yann Huguelit), 2 personnes du SAGR (MM. Pierre-Ivan Guyot et Patrick Vaudroz) et M. Gilles Aeschlimann de l'ANAPI. Deux séances ont eu lieu en 2015.

Comité – Commission de contrôle – Assemblée générale

Le comité s'est réuni à quatre reprises (janvier, février, mai, décembre). La Commission de contrôle s'est réunie deux fois (mai et septembre) pour traiter des dossiers présentant des non-conformités.

L'assemblée générale s'est déroulée le 27 mars 2015 au Mycorama à Cernier en présence de 58 membres et invités.

Voici un bref résumé de cette session :

- Démission de M. Jean-Marc Fallet de la présidence de l'ANAPI, après 12 ans à la tête de l'association. Nous le remercions encore vivement pour son engagement durant toutes ces années.
- Élections de M. Simon Eschler, agriculteur à Fleurier, comme nouveau président et de M. Claude-Alain Dreyer, agriculteur à Couvet, comme nouveau membre du comité représentant le district du Val-de-Travers. Nous tenons à les féliciter pour leurs nominations.
- Explications du Dr. Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, concernant l'application de la nouvelle convention SCAV-ANAPI.

Contrôleurs – Préposés

Trois contrôleurs ont terminé en 2015 leur formation d'assistants officiels (AO) dans le but d'effectuer les contrôles vétérinaires de base (protection des animaux, production primaire animale, médicaments, trafic des animaux, santé animale et hygiène dans la production laitière).

Statistiques de contrôles agricoles (sans viticulture : voir 2.1.2.4)

Considérants	2012	2013	2014	2015
Nbre d'exploitations inscrites PER	702	673	647	624
Nbre de contrôles PER sur le terrain	283	178	161	157
Part	40 %	26 %	25 %	25 %
Exploitations non-conformes PER	59	32	31	20
Part	13 %	9 %	8 %	6 %
Nbre de réductions des contributions PER	11	5	3	4

Considérants	2012	2013	2014	2015
Nbre d'exploitations inscrites SST/SRPA	615	604	573	567
Part des exploitations PER	88 %	90 %	89 %	91 %
Nbre d'expl. contrôlées SST/SRPA	266	219	141	210
Part	43 %	36 %	25 %	37 %
Exploitations non-conformes SST/SRPA	53	23	7	15
Part	13 %	9 %	5 %	7%
Nbre de réductions des contributions SST/SRPA	36	20	6	15
Nbre de contrôles AO	397	157	112	190
Nbre de contrôles IP-Suisse base	107	116	31	80
Nbre de contrôles IP-Suisse céréales	25	29	4	8
Nbre de contrôles IP-Suisse viande	85	118	75	78
Nbre de contrôles IP-Suisse lait des prés	0	0	30	4
Autres (IPG / FM / 62 a)	20	10	10	9
Nbre de contrôles IP-Suisse biodiversité	15	17	43	51
Nbre de contrôles Suisse-garantie (maraîchers et grandes cultures dès 07)	67	15	20	39
Nbre de contrôles AQ-Viande suisse	111	106	46	96
Nbr de contrôles "données de structures" (exploitations PER + Bio)	134	159	211	190

2.1.2.6 Marché de bétail

Durant l'année 2015, 24 marchés de bétail surveillés ont été organisés à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel. Quelques 3'136 bêtes ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel (+211 par rapport à 2014).

La fréquentation moyenne des marchés de bétail des Ponts-de-Martel a été d'env. 130 bêtes. Notons que 6 marchés ont plus de 150 bêtes (154, 170, 183, 185, 194, et 211) et 6 marchés ont un apport de moins de 100 bêtes. La fréquentation neuchâteloise au marché de Provence est en baisse (135 bêtes au total, soit -28)

La qualité du bétail commercialisé est en légère amélioration par rapport à 2014, ceci avec 179 bêtes classifiées en "C" (+8). A noter l'augmentation de la catégorie "X" passant de 496 bêtes en 2014 à 641 en 2015 et 6 bêtes hors taxe (-3).

Au niveau des prix, nous relevons que la surenchère moyenne s'est élevée pour les 24 marchés des Ponts-de-Martel à Fr. 165.90 /bête. Pour les vaches, celle-ci a été de Fr. 239.40 /bête. Ceci représente une surenchère totale de Fr. 520'199.70. La valeur bouchère brute des bêtes est plus élevée que l'an passé avec une moyenne de Fr. 2'174.30 contre Fr. 2'030 en 2014.

Statistique des marchés surveillés des Ponts-de-Martel :

Considérants	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre bêtes vendues	3'133	3'009	3'152	2'909	3'124
"Usage personnel"	72	43	20	16	12
Nbre bêtes totales	3'205	3'052	3'172	2'925	3'136
Valeur totale des ventes en millions	5.5	5.5	5.9	5.9	6.7
Nbre détenteurs	359	320	300	289	296
Enchère moy. par bête	Fr. 113	Fr. 139.90	Fr. 133.90	Fr. 151.30	Fr. 165.90
Subvention allouée en Fr.	220'000	220'000	220'000	180'000	180'000
Bêtes avec subvention	2'768	2'610	2'751	2'509	2'663

L'attribution des primes de l'État de Neuchâtel

Dans l'ensemble, 2'663 bêtes (+154) ont finalement touchées des primes en 2015. Ce nombre comprend également les 12 bêtes en "usage personnel" (-4) ainsi que celles amenées sur les marchés de Provence par les agriculteurs neuchâtelois. A noter que 608 bêtes (+29) ont été commercialisées sans toucher de primes. Ce qui représente 18.59% des bêtes ayant fréquenté les marchés de bétail en 2015.

Quant au montant affecté aux frais de déplacements (Fr. 30.-), compris dans le paquet ci-dessus, il se monte en 2015 à Fr. 48'780.-. L'attribution de cette prime se fait à raison de deux bêtes maximum par marché.

Le personnel

Afin d'assurer une organisation optimale des marchés des Ponts-de-Martel, le personnel a été le suivant pour 2015 :

Gérance, secrétariat, convocations Mme Justine Debély

Suppléants Mmes Sarah Isler et Camille Nonin Enregistrement des données Mme Anne-Pauline Montandon

Contrôles d'entrée M. Jean-Paul Thiébaud

Pesage M. Charly Robert

Taxation 2 experts de Proviande

Vente M. Tony Wieland

Buvette Mme Mary-Claude Robert

CH - Assurance bétail de boucherie

L'assurance couvre les frais liés aux bêtes déclarées impropres à la consommation ou atteintes par la cysticercose (défauts cachés). La prime par gros bovin s'est montée à Fr. 8.50 et pour le jeune bétail à Fr. 5.00.

M. Michel Darbellay est le représentant de la Suisse romande au sein du Conseil d'administration de l'assurance depuis mai 2015.

Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP)

La CNAV est membre de la Communauté d'intérêt des marchés surveillés (CIMP). Le siège de la CIMP est à Brugg auprès de l'Union suisse des paysans qui tient son secrétariat.

La CIMP est membre de Proviande et détient un siège non permanent au comité de celle-ci. Elle maintient des contacts réguliers avec les autorités et en particulier avec les marchands et les abattoirs qui sont les premiers clients des marchés. Elle est également membre de l'Association des producteurs de bétail bovin. Le représentant des marchés de bétail de Neuchâtel et Jura est M. Michel Darbellay, directeur de la Chambre jurassienne d'agriculture.

2.1.2.7 Anim'Halle

Depuis sa création en 1998, les membres semblent très satisfaits de leur halle agricole nommée "Anim'Halle". Les locations de la buvette sont constantes depuis de nombreuses années. Ceci démontre que ce bâtiment assume bien ses 2 fonctions, une de qualité professionnelle, destinée à l'agriculture par le biais des 24 marchés de bétail et la seconde destinée aux rencontres qu'elles soient familiales, privées ou de grandes manifestations comme le Bal-des-Foins où le traditionnel concours des taureaux.

En 2015, les marchés de bétail ont apporté Fr. 25'100.- de revenu à la société, ce qui représente près d'un tiers des recettes totales. Les deux autres tiers sont répartis entre les ventes de boissons à la buvette et la location des locaux. Le bénéfice de l'exercice 2015 est de Fr. 642.10.

2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel

En 2015, le comité de l'abattoir s'est réuni à cinq reprises. Ses activités ont été diverses : conclusion de contrats de maintenance ; signature d'une convention entre l'abattoir et l'entreprise Montandon SA pour l'utilisation et l'entretien du couloir reliant les deux entreprises ; suivi des activités d'abattage, etc. La société coopérative de l'abattoir régional a adhéré à l'Association neuchâteloise des maîtres-bouchers. Des relations étroites avec la profession permettent à l'abattoir d'assurer des volumes d'abattage suffisants et d'inviter la profession à coordonner ses efforts pour maintenir une filière régionale de la viande dynamique. Les soutiens de Neuchâtel Vins & Terroir et de la CNAV sont aussi déterminants.

Un travail important a consisté à analyser la structure organisationnelle de l'abattoir. Une personne externe a auditionné l'ensemble des membres du comité et des responsables de l'exploitation. Ce travail a débouché sur un rapport détaillant les actions à mener pour que l'abattoir soit plus efficace : rédaction d'une charte d'entreprise (faire connaître les buts et objectifs de l'entreprise) ; établissement d'un cahier des charges pour chaque personne engagée (dépersonnalisation des postes) ; mise en place d'un organigramme de fonctionnement ; règlement des transferts d'information (par ex. suivi par chiffres-clés) ; rédaction d'un plan d'actions à 5 ans. Au niveau organisation, deux nouvelles structures ont été créées à l'interne : un comité de direction composé du président, vice-président, responsable d'exploitation et comptable (supervision finances, personnel et infrastructure) ; une cellule opérationnelle composée du responsable d'exploitation, de son suppléant et d'un responsable de zone (organisation des abattages et mesures correctives).

En août, un audit officiel complet a eu lieu. Le nombre de points à corriger ont nettement diminué. Néanmoins, les exigences restent très élevées et engendrent, si des solutions raisonnables ne sont pas trouvées, des coûts énormes pour des structures de petites tailles. La qualité de la collaboration entre les autorités et l'entreprise est donc essentielle.

En octobre, M. Johnny Schneiter a annoncé son départ pour le printemps 2016 (reprise d'un commerce privé). Le comité s'est mis très rapidement à la recherche d'un nouveau responsable d'exploitation. Fin janvier 2016, un candidat a été choisi : M. Ludovic Messerli. Ce dernier a été engagé dès le 1^{er} mars 2016.

Le comité de l'abattoir a vu le départ, début 2016, de son vice-président, M. Denis Zahnd, après plus de 14 ans d'activités. Deux places étant vacantes au comité, celles-ci ont été repourvues par l'arrivée de MM. Armin Eigenmann (producteur) et Pascal Truong (vétérinaire). Il a été décidé que MM. Daniel Geiser et Marc Frutschi partagent la co-présidence de la société durant l'année 2016. M. Geiser a décidé de remettre son mandat après 8 ans passé à la présidence. M. Marc Frutschi a accepté un nouveau défi suite à son retrait de la présidence de la CNAV. Une transition de six mois a été convenue.

Chiffres-clés 2012 à 2015 :

Considérants	2012	2013 (1)	2014 (2)	2015
Abattages en t Poids mort	987	396	757	1'047
Abattages en nombre têtes	9'745	3'788	7'454	10'132
Porcs	8'030	3'215	6'157	8'463
Gros bovins, équidés, gibier	906	343	698	956
Veaux	240	115	208	221
Ovins, caprins	569	214	391	492
Chiffre d'affaires	Fr.872'095	Fr. 439'117	Fr. 614'213	Fr.798'123
Amortissements	Fr.188'500			Fr.143'662
Bénéfice / Pertes	Fr. 1'023	Fr81'386	Fr. 79	Fr13'588

- (1) suspension de l'activité d'abattage dès juin 2013 (rénovation)
- (2) reprise de l'activité d'abattage dès fin février 2014

Membres du comité de la société coopérative de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel (fin mars 2016) : MM. Daniel Geiser (co-président), Marc Frutschi (co-président), Jean-Marc Robert (vice-président), Armin Eigenmann (secrétaire), Olivier Montandon, Cédric Schwab, Pascal Truong (membres). Invités : MM. Ludovic Messerli (responsable d'exploitation), Alexandre Sahli (comptable).

Nombre de coopérateurs : 500 membres, dont 88 personnes morales ou membres collectifs

2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, près de 2'000 jeunes ont passé une partie de leur temps libre pour un stage à la ferme. Ils ont été nombreux à nous confier qu'ils savent désormais ce que fait un paysan ou une paysanne et qu'ils connaissent aussi d'où proviennent les denrées alimentaires.

L'association donne l'occasion aux jeunes de s'investir à la ferme, elle leur permet ainsi qu'aux familles paysannes de se rencontrer. Agriviva constate que tout le monde y gagne en expérience : les familles paysannes permettent aux jeunes de découvrir l'agriculture dans sa diversité et les jeunes apprennent ce que veut dire de travailler avec la nature. C'est un travail physique, qui est certes pénible mais également source de satisfaction, car les familles apprécient ce soutien. Et en fin de compte, les jeunes peuvent être fiers de l'aide qu'ils ont apportée.

Durant l'année 2015, l'antenne neuchâteloise d'Agriviva a placé 24 jeunes dans les familles du canton. Nous pouvons faire état des chiffres suivants de 2013 à 2015 :

Considérants	2013	2014	2015
Familles neuchâteloises receveuses	11	9	9
Jeunes placés de l'extérieur	37	24	24
Origine suisse alémanique	19	13	14
Origine suisse romande	9	4	5
Origine suisse italienne	1	3	1
Origine étrangère	8	4	4
Nombre de jours de travail	670	487	413
Jeunes neuchâtelois placés à l'extérieur	6	15	12
En suisse alémanique	0	5	5
En suisse romande	6	9	6
En suisse italienne	0	0	0
A l'étranger	0	1	1
Nombre de jours de travail	186	213	228

Nous constatons que le nombre total de placements est resté stable par rapport à l'année passée et que nous avons la même quantité de familles. Les jeunes ont effectué des stages plus cours d'environ 3 jours. La grande majorité de nos familles a été visitée durant les années précédentes. Deux familles ont été rencontrées en 2015.

Le questionnaire envoyé à chaque jeune nous permet d'évaluer le placement dans les familles : accueil, contacts, état des lieux, travail à effectuer, temps de travail journalier. En règle générale, les jeunes donnent une appréciation bonne à très bonne de leur expérience. Quand ce n'est pas le cas, la déception est souvent due à une mauvaise compréhension du concept Agriviva par le jeune ou par la famille d'accueil.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux familles neuchâteloises qui donnent l'opportunité aux volontaires de découvrir le monde rural, ainsi qu'à l'Etat de Neuchâtel pour le soutien apporté.

2.1.2.10 Communication de base

En 2015, quatre manifestations neuchâteloises ont repris la campagne "*Proche de vous les paysans suisses*", notamment la manifestation à Berne.

Char fleuri de la Fête des vendanges

L'édition 2015, avec la création du char fleuri pour la fête des vendanges et les magnifiques dahlias de la Famille Krebs à Cornaux qui ont été cueillis dans de bonnes conditions et qui ont pu être installés dans les temps, a été une belle réussite. Le char de la CNAV a été vivement applaudi au long du parcours. Nous avons pu mettre en lumière la déclinaison autour des céréales. Choisir des produits et des services suisses, c'est soutenir l'économie indigène, les emplois et les places d'apprentissage qui en dépendent. C'est ainsi que la campagne nationale « Tu es WAOUH » a été intégrée au char et à la distribution de pommes.

L'engagement de tous les instants des personnes à la confection du char peuvent être fiers du résultat. Avec la participation des petits comme des grands, la cohésion du monde agricole est fortement renforcée.









Nous adressons un grand merci à tou(te)s celles et ceux qui ont permis de faire de cette journée un succès pour notre agriculture et viticulture neuchâteloise. La place manque pour remercier nommément toutes les personnes, notamment les agriculteurs/trices et viticulteurs/trices, qui ont pris part de près ou de loin à cette journée.

Manifestation à Berne

La manifestation a mobilisé près de 200 agriculteurs et agricultrices neuchâtelois avec 5 cars au départ du canton de Neuchâtel. Au total plus de 10'000 agriculteurs ont déferlé dans les rues de Berne jusqu'au Palais fédéral.





Spectacle durant Fête la terre

La CNAV a mis en place un ballet mécanique durant la manifestation de Fête la Terre. Un spectacle en plein air inédit et fascinant. Ce ballet mécanique qui a réuni machines agricoles, Brass Band, gymnastes-ballerines et rock acrobatique a été un lieu d'échange et de convivialité offert à la population au sens large. En abandonnant quelques instants leurs tâches quotidiennes, les machines agricoles anciennes comme nouvelles se métamorphosent et révèlent une vocation et un caractère inattendus : elles sont devenues poétiques, drôles, malicieuses parfois et même rutilantes et menaçantes dans d'autre cas. L'action de ces machines se voulait humanisée au travers des danseurs et autres artistes qui les ont accompagnés. Avec une douzaine de récolteuses et faneuses anciennes et actuelles, le Brass Band Fribourg dirigé par Frédéric Théodoloz, la société de gymnastique de Chézard, Tic-Tac Rock de Cernier, le chanteur David Charles et la chanteuse vedette Angie Ott se présentaient. La mise en scène et la chorégraphie ont été assumées par Cyril Perrenoud. Un grand bravo pour la magnifique image donnée par le monde agricole auprès du grand public. Une communication en rapprochant le monde de la musique, du spectacle et de l'agriculture a été payante.













Espace campagne de Modhac

Du 30 octobre au 8 novembre 2015 s'est tenue la 48ème édition de Modhac à Polyexpo. La Société d'agriculture du district de La Chaux-de-Fonds était présente avec la collaboration des Paysannes de La Chaux-de-Fonds, de La Sagne ainsi que du Syndicat laitier de La Chaux-de-Fonds. Un grand merci au comité d'organisation, aux membres des sociétés, aux artisans et sponsors pour leurs participations actives à cette opération de communication et de promotion des produits régionaux. Les visiteurs ont pu admirer une vache et son veau exposés par leur propriétaire Michel Rufer.



2.2 Secteur conseil & formation

2.2.1 Formation

2.2.1.1 Groupes de vulgarisation

Avec 16 groupes de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel, le secteur conseil & formation, par ses conseillers, dispense une séance par groupe durant la période hivernale. Ces contacts sont une occasion d'échanger sur l'actualité technique. Cette formule gratuite de formation continue permet également d'effectuer une rotation des conseillers agricoles au sein des groupes régionaux de vulgarisation.

Statistique de fréquentation des séances de janvier et février 2016 :

Groupes	Nombre de pers. convoquées	Nombre de participants	% de participation
Bémont & La Brévine	64	29	45.3 %
Chaumont & Lignières	31	17	54.8 %
Cornaux	35	7	20.0 %
Couvet + Fleurier + Rothel + Travers	73	16	21.9 %
La Chaux-de-Fonds Nord	35	10	28.6 %
La Chaux-de-Fonds Sud	62	7	11.3 %
La Côte-aux-Fées	19	9	47.4 %
Le Cerneux-Péquignot	19	13	68.4 %
Le Crêt-du-Locle	17	8	47.1 %
Le Locle + La Chaux-du-Milieu	44	11	25.0 %
Le Pâquier	37	12	32.4 %
Les Bayards + Les Verrières	38	16	42.1 %
Les Ponts-de-Martel	59	16	27.1 %
Littoral Ouest	69	20	29.0 %
Val-de-Ruz Est	39	16	41.0 %
Val-de-Ruz Ouest + La Côtière	63	18	28.6 %
Totaux	704	225	32.0 %

Années	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Nbre de séances	18	18	18	17	16
Nbre de participants	308	319	326	288	225
Taux participation	37.8 %	40.7 %	43.1 %	39.2 %	32.0 %

La participation des exploitants aux séances a légèrement diminué pour atteindre 32.0 % (39.2 % en 2015). Le programme des séances tenues en janvier permettent de réunir un grand nombre d'agriculteurs. Les sujets traités étaient :

Gestion d'entreprise PA 2014-2017 (échéancier de l'année 2016, UMOS, actualisation, règles PER, informations réseaux et paysages).

Production végétale (lutte contre les plantes invasives, désherbage mécanique, néophytes).

Production animale (détection des chaleurs, les solutions innovantes).

Thèmes particuliers (évolutions des marchés, soutiens en cas de situations difficiles, projet Agriv)

2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise

Le secteur conseil & formation a réalisé son propre catalogue pour la 9ème année consécutive avec des cours mis sur pied en collaboration intercantonale, notamment avec Prométerre (VD) et la FRI (JU/JB).

Il faut relever la bonne participation des agriculteurs neuchâtelois aux cours de l'hiver 2015/16. Ce résultat provient de cours orientés selon les besoins des praticiens et d'une relance ciblée faite par le secteur.

Thématiques des cours de l'hiver 2015/16 :

N° de	Thème	Organisateurs CNAV		entation sonnes)	
cours			Agr. NE	Total	
NE-501	Actualisation vaches allaitantes : journée régionale d'hiver	Audrey Hediger	21	90	
NE-502	L'Homéopathie appliquée au troupeau bovin	Audrey Hediger	17	30	
NE-504	Informatique	Cyril Perrenoud	15	15	
NE-506	Se reconvertir à l'agriculture biologique	Audrey Hediger	15	64	
NE-508	Travaux en hauteur	En collaboration avec Agora	4	-	
NE-510	Abattage d'arbre en conditions normales	En collaboration avec Agora	1	-	
NE-511	Initiation à la taille de la vigne	En collaboration avec Prométerre	2	-	
NE-512	Tailler la vigne pour limiter les maladies du bois	En collaboration avec Prométerre	2	-	
NE-513	Les défauts du vin : les identifier et les corriger	En collaboration avec Prométerre	1	-	
NE-514	Repenser le visuel de ses bouteilles de vin	En collaboration avec Prométerre	1	-	
NE-517	Développer la vente de ses produits : les outils et techniques	En collaboration avec Prométerre	1	-	
NE-518	Tout savoir sur les normes d'hygiène et les règles d'étiquetage	En collaboration avec la FRI	2	-	
NE-519	Super-Vendeur Terroir	En collaboration avec la FRI	1	-	
NE-520	Formation du prix de vente d'un produit ou d'une prestation	En collaboration avec la FRI	1	-	
NE-521	Produits du terroir et tourisme : Quelles complémentarités ?	En collaboration avec la FRI	1	-	
NE-522	Accueil des clients, qualité de l'offre agrotouristique	En collaboration avec la FRI	1	-	
NE-523	Educ'Tours : Innover et vendre ses produits et services	En collaboration avec la FRI	1	-	
		Total	87	199	

2.2.1.3 Groupes AGRIDEA

L'échange professionnel, qui se déroule au sein de ces groupes, permet de créer de l'émulation autour de thèmes d'actualité. Il en découle généralement la naissance de fiches techniques destinées aux agriculteurs, la mise en place de nouvelles techniques de production et l'échange d'informations.

Le secteur conseil & formation de la CNAV participe aux groupes suivants :

Production animale **Audrey Hediger** Agriculture biologique Aloïs Cachelin Gestion Jonathan Amstutz Groupe nature et agriculture de montagne **Audrey Hediger** Diversification Madeleine Murenzi Constructions rurales Aloïs Cachelin Association pour le développement des cultures fourragères Melinda Oppliger Groupe intercantonale machines Cyril Perrenoud Forum Vulg Cyril Perrenoud

2.2.1.4 Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès de l'école des métiers de la terre et de la nature (EMTN), l'année 2015 s'est bien déroulée avec une classe par degré.

Résumé des matières enseignées et dotation horaire :

Qui	Matière	Périodes dispensées	Classe
Langeth and American	Environnement de travail	66	Agri 3
Jonathan Amstutz	Projets novateurs		Agri 3
	Production animale	63	Agri 3
Gilles Aeschlimann	Production animale	100	Agri 2
	Production animale	100	Agri 1
	Production végétale	42	Agri 3
	Production végétale	83	Agri 2
	Production végétale	93	Agri 1
Cyril Perrenoud	Mécanisation	53	Agri 3
	Projets novateurs	40	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Melinda Oppliger	Production végétale	43	Agri 3
Mayline Mutti	Production végétale	40	Agri 3
Yann Huguelit	Environnement de travail	14	Agri 3
	Mécanisation	50	Agri 3
Aloïs Cachelin	Environnement de travail	18	Agri 3
	Mécanisation	13	Agri 1

	Environnement de travail	12	Agri 3
Audrey Hediger	Production animale	100	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Total		1'050	

Dans le système de formation pour l'obtention du CFC, il existe un domaine à options en 3ème année. Cette branche est composée de 3 cours d'une semaine, à savoir : "Bûcheronnage", "Gestion transfrontalière" et "Projets novateurs". Les collaborateurs de la CNAV sont chargés d'organiser les cours "Gestion transfrontalière" (visites d'exploitations en France voisine) et "Projets novateurs" (visites d'exploitations suisses qui font preuve d'un dynamisme particulier). Les deux cours sont conclus par une présentation orale publique, ce qui permet aux apprentis d'acquérir des compétences en expression orale, notamment dans un but de promotion de la profession.

En plus, une partie des enseignants participent, avec les experts cantonaux, aux examens de fin de deuxième année (examens partiels), à savoir deux examens pratiques de production animale et mécanisation, ceci sur l'exploitation agricole de formation. Au total, pas moins de 200 heures ont été investies pour les examens partiels et de CFC dans le cadre de cette année 2015.

Comme chaque année, en 2015 a eu lieu l'enseignement du brevet et de la maîtrise d'agriculteur. Mme Melinda Oppliger et M. Cyril Perrenoud ont fonctionné comme responsables du module LW 02 "Production fourragère". A noter que M. Yann Huguelit a dispensé l'Économie nationale à la maîtrise, ceci en collaboration avec M. Girardin.

M. Gilles Aeschlimann fonctionne au sein de la Direction d'examen de brevet et de maîtrise depuis septembre 2006. En résumé, cette commission définit l'offre de modules de formation au niveau du brevet et de la maîtrise agricole. Elle applique les règlements et les coordonne avec la Suisse allemande. Tous les membres de cette commission sont experts lors des examens finaux de brevet et de maîtrise.

Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, les apprentis doivent accomplir 8 jours de cours interentreprises afin d'obtenir le CFC, ceci en plus des cours à l'EMTN et du travail sur l'exploitation formatrice.

La CNAV est chargée de l'organisation de ces cours (4 jours en 1ère année et 4 jours en 2ème année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques lors desquels les élèves peuvent exercer des travaux qu'ils n'effectuent pas nécessairement sur leur exploitation formatrice. De plus, la sécurité est un point important mis en avant par les cours interentreprises.

Moniteurs	Matière	Mois	Année d'apprentissage	Nombre d'élèves
Frédéric Matile Marc Frutschi Cyril Perrenoud	Réglage des machines de fenaison	Septembre (2 jours)	1ère	15
Luc Balmer Jérôme Humbert-Droz Cyril Perrenoud	Pulvérisateur	Octobre (1 jour)	2ème	12

Fabrice Bonjour Michel Etter Cyril Perrenoud	Réglage des machines de grandes cultures	Octobre (1 jour)	2ème	12
Marc Frutschi Jérôme Isler Gilles Aeschlimann	Hygiène et assurance qualité	Février (1 jour)	1ère	15
Heinz Baur Aloïs Cachelin	Sécurité sur l'exploitation	Mars (1 jour)	1ère	15
Luc Balmer Aloïs Cachelin	La manutention	Avril (1 jour)	2ème	12
Gilles Aeschlimann	Trafic des animaux	Juin (1 jour)	2ème	12

2.2.2 Gestion

Pour l'année 2015, l'équipe est composée de Mmes Audrey Hediger et Melinda Oppliger et de MM. Aloïs Cachelin, Jonathan Amstutz et Cyril Perrenoud. Tous les conseillers se consacrent à leurs activités de gestion à des taux d'engagements différents. Ces conseillers traitent toutes les demandes d'agriculteurs relatives à la gestion et la conduite de l'exploitation agricole, mais aussi un certain nombre de requêtes émanant d'institutions publiques, d'entreprises ou de personnes privées.

Après une augmentation continue des demandes traitées depuis 2010, le nombre de dossiers traités est relativement stable depuis 2013. (index 2015 : + 2 % / 2010-2015 : + 49 %). La forte augmentation du nombre d'expertises foncières (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage) constatée en 2012 s'est reproduite en 2015 (+11). A noter que ces mandats peuvent aller de l'expertise des plus grandes exploitations du canton jusqu'à l'expertise d'une seule parcelle. Les expertises foncières et les budgets d'exploitation représentent à eux seuls 70 % du nombre de dossiers traités.

L'année 2015 s'est traduite par une forte réduction (-18 %) des demandes de budget d'exploitation. Cette baisse peut en partie s'expliquer par la morosité des marchés laitiers et donc par le report ou l'abandon de divers projets de construction, d'agrandissement ou de transformation d'étable. Une autre explication peut simplement être l'érosion constante du nombre d'exploitations (spécialement laitières) nécessitant régulièrement de nouveaux investissements. Les demandes de budget liées à des reprises de domaine et des achats de terres restent stables. Les demandes de rédaction de contrat liées à des collaborations sont en augmentation. Les demandes à l'Aide suisse aux montagnards restent stables.

Prestations	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budgets d'exploitation	77	77	88	88	95	78
Variantes de budgets	128	133	131	123	117	96
Reprises d'exploitation	11	17	17	12	16	18
Expertise foncière (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage	33	52	74	75	94	105

Contrats d'association	5	7	6	10	4	9
Contrats association père-fils	3	4	/	2	4	8
Contrat de communauté (partielle et complète)	11	10	8	13	8	8
Calculs valeur parc machines	4	5	2	7	5	5
Demandes Aide suisse aux montagnards	11	14	10	43	18	19
Etude d'impact	-	-	-	-	3	1
Notice d'impact	-	-	-	-	1	2
Divers	19	7	10	4	7	7
Total dossiers	174	193	215	254	255	260

NB: Si le tableau récapitulatif mentionne 260 dossiers différents (les variantes de budgets ne sont pas additionnées), il faut cependant signaler qu'il ne s'agit pas du nombre total d'agriculteurs demandeurs. En effet, une prestation se compose la plupart du temps de plusieurs dossiers, à l'exemple d'une reprise d'exploitation qui nécessite un budget (avec éventuellement plusieurs variantes), un calcul de la valeur de rendement, une convention de reprise, etc.

A la vue de ces chiffres et comparativement au nombre total d'exploitations en recul, on peut dire que l'agriculture / viticulture neuchâteloise est en continuelle mutation. On constate que l'évolution des conditions cadres occasionne des restructurations ou des adaptations qui se traduisent souvent par de lourds investissements pour les agriculteurs.

Les investissements étant liés à des bâtiments de taille toujours plus grande, cela nécessite des procédures administratives toujours plus compliquées qui requièrent souvent l'établissement de notices d'impact et d'études d'impact, mandat nécessitant des compétences toujours plus larges.

Nous constatons aussi que les projets pour de nouvelles constructions rurales deviennent toujours plus difficile à financer, d'où les recours quasi systématiques à des moyens de financement extraordinaires tel que l'Aide suisse aux montagnards.

2.2.3 Production biologique

L'agriculture biologique est en développement constant dans le canton de Neuchâtel. Durant l'année 2015, deux exploitations agricoles et une exploitation viticole se sont reconverties à l'agriculture biologique. La CNAV propose un conseil de reconversion complet et épaule les exploitants également pour l'aspect administratif lors du passage à l'agriculture biologique.

Grâce au soutien du canton, de Bio Suisse et de l'OFAG, l'association Bio Neuchâtel a pu organiser plusieurs événements durant l'année 2015 : Le village bio lors de Fête de la Terre, avec l'intégration d'un tableau bio dans le ballet mécanique artistique réalisé par la CNAV et le marché de Pierre-à-Bot à Neuchâtel à la fin du mois de novembre.

Exploitations biologiques neuchâteloises (avec paiements directs)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre d'exploitations agricoles	40	44	51	57	62	64	68
Nbre d'exploitations viticoles	4	4	4	5	6	7	8

2.2.4 Production végétale et écologie

2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)

Nous offrons les prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de respecter les conditions PER. La période de remplissage des dossiers PER va de fin février à mi-mai.

Prestations	2006	2008	2013	2014	2015
Dossiers PER	490	480	462	476	442
Recensement structures	105	120	196	345	352
Plans de fumure	26	12	30	29	32
Analyses de sol	283	291	232	293	197
Contrôles pulvérisateurs	42	44	46	32	42

Le nombre de dossiers traités par la CNAV se maintient avec environ 450 dossiers PER et 350 dossiers de recensement des structures. La CNAV traite plus du 60 % de tous les dossiers PER.

32 plans de fumure, parcelle par parcelle, ont été réalisés en 2015. L'augmentation de cette prestation, par rapport aux années précédentes, est due à une augmentation des repreneurs des engrais de recyclage de l'entreprise Frigemo à Cressier et à la reprise des digestats des installations de Biogaz.

La CNAV organise également chaque année une campagne d'analyses de sol. En 2015, 197 échantillons ont été récoltés, acheminés à Changins et analysés par Sol-Conseil.

Pour ce qui est du contrôle des pulvérisateurs, 42 machines ont été contrôlées en 2015. 32 machines, soit le 76 % ont obtenu directement la vignette. Ces résultats prouvent l'intérêt d'un contrôle régulier des pulvérisateurs. Les contrôles sont organisés depuis 1994 par la CNAV, en collaboration avec l'Office phytosanitaire et un mécanicien, en l'occurrence M. Patrick Zbinden, avec le matériel de l'Institut agricole de Grangeneuve.

2.2.4.2 Projet CyclammonNE

En collaboration avec les agriculteurs neuchâtelois, nous avons décidé de lancer un projet selon les art. 77 a et b de la Loi sur l'agriculture (Programme utilisation durable des ressources naturelles) pour réduire les émissions par une amélioration de l'efficience de l'azote en agriculture. Le groupe de travail "Augmenter l'efficience de l'azote en agriculture en diminuant les émissions d'ammoniaque d'origine agricole, CyclammonNE" a commencé son action en novembre 2009.

Durant les 6 ans du projet (2011 à 2016), des mesures seront prises dans le secteur agricole (par ex. achat de pendillards) pour permettre de diminuer les émissions d'ammoniaque de 70.2 t NH3-N. En comparaison avec la situation initiale, les émissions d'origine agricole seront ainsi réduites de 9 % à la fin du projet, pratiquement de 777.5 t à 707.3 t.

L'azote supplémentaire est disponible pour les cultures et induit des rendements plus élevés ou, en cas de remplacement d'engrais minéraux, des rendements au moins constants. L'azote sera en conséquence utilisé de manière plus efficiente.

Composition du groupe de travail

Membres	Organes représentés
Cyril Perrenoud	CNAV, Chef du groupe de travail
Jonathan Amstutz	CNAV
Patrick Vaudroz	Service de l'agriculture (SAGR)

Membres	Organes représentés
Denis Jeanrenaud	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE), responsable de la protection de l'air
Jérôme Humbert-Droz	Agriculteur
Claude Fallet	Agriculteur
Luc Balmer	Agriculteur

Le groupe de travail s'est réuni une seule fois en 2015, afin d'examiner et de traiter les différentes questions relatives au projet.

En 2013, la mesure pendillard a été remise en question suite à l'introduction de la nouvelle politique agricole puisque cette dernière propose une prime à la surface fertilisée et que le projet CyclamonNE propose une aide à l'investissement. Selon l'ordonnance, les projets en cours comme CyclamonNE doivent aller jusqu'à leur terme, mais étant donné que le projet est moins avantageux pour les agriculteurs que le montant proposé dans l'ordonnance, l'OFAG a accepté de mettre un terme à la mesure pendillard. Ainsi, en 2014, tous les agriculteurs du canton de Neuchâtel peuvent recevoir la prime par le biais de paiements directs.

En 2015, le projet a octroyé une aide à l'investissement pour 4 couvertures de fosses.

2.2.4.3 Ordonnance qualité écologique (OQE)

L'évolution en chiffres :

Prestations	2005	2007	2009	2012	2014	2015
OQE qualité (cumul)	293 ha	300 ha	740 ha	1'400 ha	1'896 ha	2'024 ha
OQE réseaux (cumul)	170 ha	300 ha	382 ha	1'080 ha	2'323 ha	3'636 ha

L'ordonnance sur la qualité écologique qui comprend le volet qualité et le volet réseau ne cesse de prendre de l'importance pour les agriculteurs de notre canton qui sont de plus en plus nombreux à inscrire des surfaces ou à participer à un réseau écologique. Le secteur Conseil & formation de la CNAV participe activement au développement de l'OQE, que ce soit pour les expertises et la coordination du volet qualité ou pour le conseil des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des réseaux.

Volet qualité

L'année 2015 a vu une nouvelle progression des inscriptions pour la qualité écologique, avec 188 nouvelles parcelles, que ce soit en prairies, en pâturages, pour les vergers, les haies ou encore la vigne ; sur les 193 ha expertisés, 128 ha ont obtenu la qualité. 86 expertises ont également été réalisées pour des renouvellements de contrats ; le 100 % des surfaces renouvelées ont gardé la qualité.

Volet réseau

Trois nouveaux réseaux ont été lancés en 2015, pour une mise en place effective en 2016. Il s'agit des réseaux de La Côte-aux-Fées et Monts, Extension Vallée de la Brévine et La Joux-du-Plâne. Le petit réseau de la Côte-aux-Fées qui avait débuté en 2010 a été englobé dans le nouveau réseau La Côte-aux-Fées et Monts représentant un périmètre plus important.

Le réseau de la Vallée de La Brévine a été étendu jusqu'aux Cernets afin de couvrir l'entier du territoire Neuchâtelois. Ces trois réseaux concernent près de 75 agriculteurs. Cela représente un grand travail organisationnel et associatif durant la première partie de l'année, puis un grand nombre de visites terrain, en accompagnement du bureau de biologie en charge du dossier. Au total, 22 réseaux écologiques étaient en place ou lancés à fin 2015, pour 2016.

Ils concernent 780 exploitations et 4'051 ha de surface de promotion à la biodiversité (SPB). Suite à ces trois projets, l'entier du canton de Neuchâtel est couvert par des EcoRéseaux.

Ecoréseau	Année début	NB d'exploitations	Ha de SPB
Val-de-Ruz	2001	91	385
Les Joûmes	2005	6	56
La Brévine	2007	14	70
Enges-Lignières	2009	27	114
Les Recrettes	2010	2	16
La Côte-aux-Fées	2010	7	33
Le Pâquier	2011	23	87
Chaumont	2012	9	123
Les Verrières-Bayards	2012	34	283
Creux-du-Van	2012	21	119
Vallée de La Brévine	2014	68	415
La Chaux-de-Fonds	2014	82	436
Val-de-Travers	2014	39	205
Montagne-de-Travers	2014	30	112
La Béroche	2014	47	187
Entre-2-Lacs	2015	43	180
Littoral ouest	2015	60	324
La Sagne & Les Ponts	2015	74	346
Le Locle-Les Brenets	2015	30	145
La Côte-aux-Fées et Monts	2016	28	150
Extension Vallée de la Brévine	2016	20	143
La Joux-du-Plâne	2016	25	122
Totaux		780	4'051 [*]

Total des surfaces au bénéfice des contributions dès 2016.

Jachères florales

La CNAV est mandatée par le Service de l'agriculture pour le suivi annuel des jachères florales. Le mandat comporte les points suivants : visite des jachères florales et tournantes, évaluation de la qualité et de la présence d'adventices à problèmes, appréciation de l'impact des mesures conseillées les années précédentes, conseil d'utilisation et d'amélioration, rapport écrit au SEA, rapport de synthèse.

Les visites de terrain ont eu lieu de fin juillet à mi-septembre. Elles ont été réalisées par Cyril Perrenoud et Mayline Mutti. Au total, 23 exploitants ont annoncé 41 parcelles pour 36,38 ha, répartis entre 28,94 ha de jachères florales et 7.44 ha de jachères tournantes. Elles ont toutes été visitées.

Depuis quelques années, la surface des jachères dans le canton augmente; 2013 / 26.43 ha, 2014 / 26.7 ha et 2015 / 36.38 ha, soit une augmentation de 9.68 ha par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée à la nouvelle politique agricole. La jachère constitue une culture supplémentaire dans le cadre du projet paysager. Par rapport à 2014, il y a une augmentation de mise en place de jachères tournantes de 4.95 ha et de 4.73 ha de jachères florales.

2.2.4.4 Projet Qualité du Paysage

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 14-17, les agriculteurs ont mis sur pied des projets afin de promouvoir le paysage typique de leur région. La CNAV est mandatée par les comités pour diverses tâches, suivi du dossier d'approbation, rédaction du dossier d'approbation, mise en œuvre du projet.

En 2015, trois projets ont été mis en place, Enges-Lignières, Le Locle-La Chaux-de-Fonds et Valde-Travers. La CNAV s'est entièrement occupée de la mise en œuvre des deux premiers projets en rencontrant chaque agriculteur sur leurs exploitations afin de procéder aux inscriptions.

Le suivi de quatre dossiers d'approbation a également été effectué et les projets ont été approuvés par l'OFAG en fin d'année. La mise en œuvre de ces quatre derniers projets s'effectuera durant l'été 2016.

Projet Qualité du Paysage	Année début	NB d'exploitations
Val-de-Ruz	2014	90
La Brévine	2014	120
Creux-du-Van	2014	4
Val-de-Travers	2015	35
Le Locle-La Chaux-de-Fonds	2015	120
Enges-Lignières	2015	30
Littoral	2016	160*
Val-de-Travers montagne	2016	110*
La Sagne & Les Ponts	2016	123*
Chasseral	2016	65*
Totaux		857

^{*}Nombre d'exploitations présentes dans le périmètre

2.2.4.5 Gestion des estivages

Les cantons doivent désormais fixer les quantités d'engrais, délimiter des surfaces fertilisables et délivrer des autorisations de fumure sur les pâturages d'estivage (Ordonnance sur les contributions d'estivage).

Le secteur Conseil & Formation a été mandaté par le Service de l'Agriculture pour réaliser ces expertises. Au total 4 estivages ont été expertisés durant l'année 2015. En 2016, le solde des estivages, soit une cinquantaine, sera également expertisé.

2.2.5 Production animale

L'activité de suivis de troupeau s'est arrêtée au sein du secteur production animal suite à l'arrêt de l'activité de vulgarisateur de M. Gilles Aeschlimann. De plus, le secteur privé de l'alimentation animale est déjà bien implanté et bénéficie d'arguments commerciaux de poids.

Nous sommes amenés à estimer la valeur d'animaux foudroyés ou accidentés pour le compte d'assurances. En 2015, nous avons effectué 2 expertises, une génisse et un cheval tous deux accidentés. En 2015, une expertise lors d'un rachat de troupeau a également été effectuée, une septantaine de bêtes ont été estimées. De plus, 2 accompagnements pour la BDTA ont été réalisés pour les agriculteurs neuchâtelois.

Nous sommes régulièrement sollicités pour diverses demandes d'agriculteurs, comme par exemple des contrats d'élevage, des questions concernant les vaches allaitantes, etc.

2.2.6 Économie familiale et diversification

2.2.6.1 Cours de formation continue 2015/16, groupes de paysannes UPN

3 nouveaux cours de formation continue ont été proposés aux membres de l'UPN. Nous avons continué la collaboration avec Mme Anne-Marie Parel pour les cours cuisine / mise en valeur des produits et Karine Calame pour le cours de jardinage. Constatant un fort recul du nombre de participantes l'année passée, le programme pour 2015/2016 a été un peu revu au niveau des thèmes, mais pas au niveau du nombre de cours. Ceci nous a permis de bien remplir les cours, voire même les dédoubler.

Enseignant(e)s	Nbre cours	Thèmes	Fréquentation (personnes)
Anne-Marie Parel	2	Tombola gourmande	27
Madeleine Murenzi	4	Cuisine froide d'été	47
Karine Calame	1	La camomille	11

Nous remercions Mmes Parel et Calame pour leurs collaborations qui nous permettent de proposer des thèmes de cours intéressants.

Prestations	Hiver 2011/12	Hiver 2012/13	Hiver 2013/14	Hiver 2014/15	Hiver 2015/16
Cours UPN	15	17	16	6	7
Nbre participantes	193	241	204	81	85
Nbre participantes par cours	12.8	14.2	12.75	13.5	12.1

2.2.6.2 Diversification

Tourisme rural - NTV

L'association suisse "agrotourisme.ch" a sorti pour la deuxième année de sa création un nouveau catalogue regroupant les prestataires d'appartements de vacances, de chambres d'hôte, d'aventure sur la paille et des hébergements collectifs.

L'association neuchâteloise NTV (Neuchâtel tourisme vert) continue à fédérer ses membres. Suite à la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le tourisme, les discussions et réflexions durant l'année passée ont continué et certaines adaptations et assouplissements pour les prestataires du tourisme rural ont pu être négociés.

Nous proposons chaque année des cours de formation continue pour les prestataires agritouristiques, en collaboration avec les autres cantons romands (thèmes proposés voir sous chapitre *vente directe*).

Une journée romande de formation sur le thème: "aménagement et décoration pour chambres d'hôtes" a été organisée à La Chaux-de-Fonds, dans la maison d'hôte du Gros-Crêt. Ce fut un vif succès avec une trentaine de participants. Ce thème a donné l'occasion aux prestataires d'échanger, d'analyser leur propre offre d'accueil et de juger la cohérence entre leur offre et les besoins/attentes de leur clientèle.

École à la ferme

74 classes (1'345 élèves) de toutes les régions du canton de Neuchâtel et des régions environnantes ont pu vivre un moment inoubliable dans le cadre de l'accueil pédagogique des classes "école à la ferme". Les 7 prestataires/familles paysannes neuchâtelois suivants ont donné un enseignement vivant, pratique et enrichissant :

- ABCO Au Vallon, Lignières
- Beck Isabelle et François, Travers
- Haussener Virginie et Claude-Alain, Fontaines
- Hirschi Monika et Jean-Philippe, Le Locle
- Robert Anouk et Claude-Eric, Brot-Plamboz
- Schafroth Monique et Charles-Albert, La Chaux-de-Fonds
- Sterchi Margrit, Naomie et Pascal, La Chaux-de-Fonds

La famille Robert a cessé cette activité à la fin de l'année. Le nombre de classes accueillies a légèrement diminué auprès des mêmes prestataires. La plus grande partie des visites s'organise durant les mois de mai, juin et septembre.

École à la ferme	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de classes neuchâteloises	86	99	93	83	85	90	74
Nbre de prestataires neuchâtelois	7	6	6	6	7	7	7

Les prestataires, tous membres de l'association romande "L'école à la ferme", participent régulièrement aux rencontres cantonales, aux cours de formation continue et à différentes manifestations qui sont organisées au niveau cantonal ou romand.

30 ans d'école à la ferme

L'année 2015 a été fortement marquée par le jubilé de 30 ans d'activités dans le cadre de "L'école à la ferme". Durant le mois de mai, des manifestations de grandes envergures ont été organisées sur le plan suisse (à Kirchberg / BE en la présence du Conseiller fédéral M. Schneider-Amman) et dans tous les cantons. Nous avons eu le plaisir d'accueillir une classe de Fontaines chez la famille Haussener à Fontaines pour fêter dignement cet événement. Nous étions honoré par la présence de Mme la Conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti, le Chef du Service de l'agriculture – Pierre-Ivan Guyot et le président de la CNAV – Marc Frutschi. Nous les remercions chaleureusement pour leurs présences, leurs intérêts et reconnaissances envers cet accueil pédagogique et leurs remerciements qu'ils ont adressés aux prestataires.

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir d'initier les étudiants en 2ème année de la Haute École Pédagogique ainsi que les futurs éducateurs/trices à l'activité "l'école à la Ferme" dans une exploitation.

Une recherche de fonds est engagée chaque année auprès des différentes associations agricoles, du service de l'enseignement primaire et secondaire, des communes, d'entreprises privées et autres pour trouver le financement nécessaire permettant de rémunérer correctement les prestataires pour leurs engagements. La majeure partie du financement est assurée par le Service de l'Agriculture. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les sponsors pour leurs précieux soutiens.

Le Forum national "L'école à la Ferme" (dont Mme Madeleine Murenzi est la présidente) est un projet intégrant de la campagne d'images de l'agriculture suisse "Proches de vous". Il coordonne les différentes actions de promotion et de formation et édite de nombreux documents pédagogiques qui sont utilisés et appréciés par les prestataires et les enseignants. L'année 2015 a été intense en travail pour le soutien à l'organisation de l'événement des 30 ans d'école à la ferme".

Brunch à la ferme du 1er août 2015

6 exploitations neuchâteloises ont accueilli 1'745 convives qui ont pu s'éveiller les papilles autour d'un buffet campagnard bien garni de produits maison ou de la région tels que tresses, pains, fromages, saucisses ainsi qu'un menu chaud. Les participants ont pu apprécier le calme de la campagne, la découverte du monde agricole, les animaux et l'ambiance champêtre. Les enfants sont bien occupés, ils peuvent s'amuser librement dans un environnement naturel.

Les 6 exploitations ayant participé au Brunch 2015 sont les suivantes :

- Familles Von Gunten, Cuche & Grau, Villiers, 430 personnes.
- Famille Robert, Ferme des Tourbières, Brot-Plamboz, env. 750 personnes.
- Famille Jacot, Gorgier, 200 personnes.
- Famille Quiquerez, Domaine du Bel-Air, Le Landeron, 160 personnes.
- Famille Germann-Viscardi, La Vue-des-Alpes, 125 personnes.
- Famille Comtesse, Engollon, 80 personnes.

Nous renouvelons nos vifs remerciements à toutes les personnes, ayant participé à cet événement national, pour leurs engagements et leurs réussites.

Mme Justine Debély participe à la réunion annuelle organisée par l'USP qui coordonne cette manifestation.

Vente directe

En collaboration avec les autres cantons romands, différents cours de formation continue ont été proposés aux prestataires de vente directe sur les thèmes suivants :

- Développer la vente de ses produits : les outils et techniques
- Les normes d'hygiène et les règles d'étiquetage
- Vendeur Terroir
- Formation du prix de vente d'un produit ou d'une prestation d'accueil
- Produits du terroir et tourisme : quelles complémentarités?
- Accueil des clients, qualité de l'offre agritouristique

Ces cours ont été animés par des experts/es en vente directe et/ou en accueil et sont un excellent moyen de connaître d'autres prestataires, de se familiariser avec des bases de la vente, des exigences légales, de la mise en valeur des produits et d'avoir une attitude positive envers le consommateur et le client.

Les deux groupes "apéro-service" (Vallée de la Brévine et Val-de-Ruz) enregistrent un grand succès et ils organisent de nombreux apéritifs à travers tout le canton. Il s'agit d'un moyen fort apprécié pour mettre en valeur les produits du terroir.

2.3 Secteur Assurances

La CNAV collabore étroitement avec AGRISANO qui est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP). Agrisano est composée de Fondations et de sociétés anonymes : Fondation Agrisano, Fondation Agrisano Prevos (prévoyance et épargne) et Fondation Agrisano Pencas (caisse de pension pour les employés agricoles). La CNAV est une agence régionale pour répondre aux questions et besoins des familles agriculteurs et viticulteurs en matière d'assurances et pour gérer l'agence Agrisano caisse maladie.

Fondation Agrisano

La fondation Agrisano a comme tâche principale la promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la prophylaxie en matière de santé et de la prévention des dommages. Pour remplir ses objectifs, elle a créé les Fonds suivants qui peuvent venir en aide aux familles paysannes en difficultés :

- Fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale
- Fonds de prévention
- Fonds pour les cas de rigueur

La Fondation Agrisano collabore étroitement avec Agrisano Prevos pour les agriculteurs indépendants et Agrisano Pencas dans le cadre de l'assurance globale.

2.3.1 Agrisano Prevos

Agrisano Prevos est responsable pour toutes les couvertures dans le cadre du 2^{ème} et 3^{ème} pilier pour les agriculteurs indépendants. Plusieurs solutions sont proposées aux agriculteurs/viticulteurs pour couvrir les risques professionnels (décès / invalidité) et l'épargne. Elle collabore avec Swiss Life.

Nous continuons à développer les conseils portefeuilles d'assurances des exploitations agricoles ou viticoles. Un tel exercice s'avère nécessaire et utile pour faire le bon choix des couvertures en fonction de la situation spécifique de chaque famille. Notre service analyse en détail la situation de la famille, de l'exploitation et des employés et émet des recommandations d'optimisation tant au niveau des couvertures de risque mais aussi au niveau fiscal.

Le nombre de conseils donnés en 2015 a légèrement diminué, ce qui est lié au fait que Madame Murenzi a assumé seule ces conseils jusqu'à l'arrivée de Mme Balossi en mai 2015.

Entre 2010 et 2015, le nombre de personnes assurées avec un contrat du 2^{ème} ou 3^{ème} pilier a augmenté de 22.8 %.

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de conseils	52	61	28	24	16
Nbre d'assurés	283	298	309	319	312

Assurance "emmental"

Notre agence régionale Agrisano est également une agence régionale de l'assurance "emmental". Nous continuons à développer cette collaboration qui nous permet de conseiller et d'offrir les couvertures pour les "choses": inventaire agricole et ménage, RC agricole et privée, machines, véhicules, etc. Nous pouvons ainsi couvrir l'ensemble des assurances nécessaires au sein d'une famille agricole. La famille paysanne n'a donc plus qu'un seul interlocuteur lors d'un conseil portefeuille assurance, qui connaît le milieu agricole et leurs besoins spécifiques.

2.3.2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

La société Caisse-maladie Agrisano SA s'occupe des activités dans le cadre de l'assurance obligatoire LAMal et de la LAA, tandis que la société Assurances Agrisano SA couvre les activités des assurances complémentaires et spécifiques à l'agriculture.

Mme Murenzi, responsable du secteur assurances au sein de la CNAV, fait partie du Conseil de Fondation et du Conseil d'administration du groupe AGRISANO.

Statistique du nombre d'assurés :

Types d'assurances	2012	2013	2014	2015	2016 provisoire	Évolution annuelle
Base LAMal	1'834	1'560	1'459	1300	1'088	- 16.3 %
Modèle médecin famille*	1'128*	1'066*	1'047	964	978*	- 6.6 %
Complém. Agri-Spécial	1'408	1'385	1'347	1310	1'282	- 2.1 %
Indemnités journalières	640	657	650	657	644	- 1.9 %

^{*} Compris dans la Base LAMal

Nous avons enregistré une diminution de nos assurés de 16.3 % entre 2015 et 2016. Ceci était inévitable avec une augmentation de 15% des primes ce qui a propulsé Agrisano parmi les caisses les plus chères. Un grand nombre d'assurés, qui ont quitté notre caisse, sont issus du public non-agricole, car le seuil des subsides cantonaux octroyés dépassait le montant des primes.

Heureusement, les primes avec le modèle médecin de famille sont restées dans la moyenne cantonale. 74% des assurés ont choisi le modèle "médecin de famille" pour l'assurance de base en 2015 et ont pu bénéficier ainsi d'un rabais extraordinaire de 20 % (6 % dans les autres cantons). Ce rabais nous a permis d'éviter des départs des assurés issus du milieu agricole et viticole.

Des discussions ont eu lieu entre les agences Agrisano NE / JU et le siège principal à Brugg quant à l'évolution inquiétante de nos primes cantonales et aux mesures à prendre.

Suite à un congé maternité d'une collaboratrice de l'agence régionale du JU, nous assurons un soutien téléphonique et administratif quelques jours par semaine au canton du JU. Ceci dans le souci de garantir aux clients une permanence lors de leurs appels.

Pour la troisième année consécutive, les primes pour les assurances complémentaires – Agrispécial, Agri-naturel, indemnités journalières – n'ont pas été augmentées et sont très concurrentielles par rapport à d'autres compagnies d'assurances. Ces assurances complémentaires sont strictement réservées à notre clientèle agricole et viticole. Nous constatons une très légère diminution du nombre d'assurés.

Un rabais de 50 % sur la prime de l'assurance dentaire a pu être maintenu.

Nous continuons à gérer les assurés des cantons de GE et VD. Une augmentation de 10% des primes de base dans les deux cantons a provoqué de nouveau le départ d'un bon nombre d'assurés genevois (de 225 assurés en 2015 à 67 assurés en 2016). La diminution des assurés vaudois était un peu plus modérée; de 346 à 265. La clientèle de ces deux cantons est composée d'une grande partie du public non-agricole.

2.3.3 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Agrisano propose une protection juridique qui couvre les 3 domaines: exploitation agricole, circulation routière et affaires privées. Une assurance qui s'avère de plus en plus utile, aussi pour le monde agricole. Depuis son introduction en 2008, le montant de la prime est resté inchangé à Fr. 6.90 par mois par personne adulte (enfants co-assurés gratuitement). Le nombre d'assurés a légèrement augmenté en 2015; mais une baisse de 20 assurés est prévisible pour 2016.

Statistique du nombre d'assurés "Agri-protect" :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution annuelle	2016 provisoire
Nbre d'assurés adultes	584	589	587	582	591	598	- 2.53 %	578
Nbre dossiers ouverts	17	22	17	21	21	0		_

En collaboration avec la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, notre juriste, M. Jérôme Huber, a été présent tous les 15 jours dans nos bureaux et a conseillé les assurés avec beaucoup d'expérience et de compétence. En 2015, en plus des conseils téléphoniques, 25 dossiers juridiques ont été ouverts portant sur les sujets suivants :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Circulation routière	1	1	1	2	3	3
Aménagement du territoire	1	2	3	0	3	0
Bail à ferme et bail à loyer	4	3	1	3	2	4
Différents contrats	4	3	3	6	8	5
Droit administratif	2	5	2	2	1	4
Assurances	2	3	3	2	0	0
Réclamations	0	1	0	2	1	1
Droit foncier rural	0	0	0	0	0	0
Droit de succession	2	1	0	1	0	1
Droit pénal	0	0	1	2	1	3
Droit réel	1	3	3	0	2	2
Droit de la famille	0	0	0	1	0	1
Poursuite	0	0	0	0	0	1
Dossiers ouverts durant l'année	17	22	17	21	21	25

2.3.4 Assurance globale

L'assurance globale regroupe toutes les obligations des employeurs envers leurs employés de manière simple. Une seule assurance pour tous les risques (hormis l'AVS) est le principe de cette assurance qui permet d'assurer automatiquement tout le personnel extra-familial de l'exploitation. L'employeur peut conclure pour le personnel venant de l'étranger, la couverture LAMAL obligatoire ainsi que l'assurance complémentaire "Agri-spécial" à un tarif collectif.

Statistique du nombre d'employeurs assurés :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution annuelle
Nbre d'employeurs	226	238	249	245	221	225	+ 2 %
Masse salariale assurée en mio (provisoire en 2015)	23.15	25.35	23.50	24.50	24.10	10.23	- 57 %

Les primes de l'assurance globale, comme pour l'AVS, sont calculées sur les salaires bruts. En début d'année, tous les employeurs affiliés à l'assurance reçoivent un relevé des salaires ainsi que les tarifs d'assurance et salaire pour l'année en cours.

Le salaire minimum 2015 pour les employés agricoles sans formation est de Fr. 3'200.- et reste inchangé pour 2016. Le canton de Neuchâtel se base sur la fiche des salaires indicatifs dans l'agriculture établie par l'USP, ABLA et USPF (Union Suisse des Paysannes et Femmes rurales).

En début d'année, sur demande des employeurs, nous avons rempli des décomptes de salaires pour leurs employés en tenant compte de certaines spécificités d'assurance comme par exemple la caisse de pension. Il est particulièrement important d'établir une fiche mensuelle de salaire détaillée et signée par les deux parties, d'y mentionner les heures supplémentaires éventuelles et de la remettre au collaborateur.

Quelques certificats de salaire pour les impôts des employés de nationalité suisse ou possédant le permis d'établissement, ont également été établis.

Dans le but de prévenir et diminuer les accidents dans le milieu agricole, la solution de la branche Agri-TOP, découlant de la convention signée entre AGORA et le SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture), permet aux exploitations inscrites d'être en conformité avec la Loi sur l'assurance accident en matière de sécurité au travail (directive CFST n° 6'508).

Depuis 2016, il est possible d'imprimer une fiche de salaire type depuis le nouveau site internet de la CNAV (http://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires).

2.3.5 Dépannage agricole

Lors d'une incapacité de travail, l'agriculteur peut faire appel à notre service de dépannage. Nous disposons d'une liste de dépanneurs sur le canton de Neuchâtel. Pour les demandes de dépannage, nous bénéficions également d'une collaboration avec Prométerre qui peut éventuellement satisfaire quelques demandes.

Le budget étatique prévoit un montant de Fr. 6'000.- pour le dépannage agricole. Le soutien journalier est de Fr. 20.- pour autant que l'ensemble des demandes puissent être honorées. De ce fait, le paiement intervient en fin de l'exercice. Les conditions pour l'obtention du soutien étatique sont les suivants :

- Posséder un certificat médical du médecin attestant d'une incapacité totale de travail.
- Avoir conclu une assurance indemnité journalière perte de gain auprès d'un assureur.
- Avoir trouvé un dépanneur ou en demander la recherche par la CNAV.

Une personne assurée chez Agrisano pour le dépannage agricole obtient un montant supplémentaire de Fr. 30.-/jour aux mêmes conditions que pour l'octroi de l'aide de l'État de Neuchâtel.

Prestations	2011	2012	2013	2014	2015
Cas de dépannage via Prométerre	0	0	0	0	0
Cas soutenus par l'État de Neuchâtel	8	5	5	4	2
Soutien total étatique en Fr.	3'000	6'000	6'000	6'000	6'000
Cas soutenus par Agrisano	6	5	5	4	2
Soutien total Agrisano en Fr.	4'020	4'500	4'020	3'600	1'800

3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2015

3.1 Structure agricole neuchâteloise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (SAGR) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

Structures d'exploitations

Nbre total d'exploitations PER et bio Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture) Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio) Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture) Nbre d'exploitations viticoles biologiques Nbre communautés totales d'exploitations Nbre communautés partielles d'exploitations SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture) Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha Nbre total de vignerons Nbre d'encavages

2000	2005	2014	2015
976	923	742	731
915	869	697	676
61	54	55	55
34	41	56	58
2	4	6	7
45	59	57	59
-	13	25	26
36.1	37.9	43.4	43.1
49	50	47	48
111	99	90	90
508	448	350	347
88	79	68	68
55	51	43	46
22	23	22	20

Main d'œuvre

Nbre d'encavages > 10'000 kg Nbre d'encavages > 50'000 kg

Main d'œuvre familiale à temps complet Chiffre peu fiable en 2000 Main d'œuvre familiale à temps partiel Chiffre peu fiable en 2000 Main d'œuvre non-familiale à temps complet suisse Main d'œuvre non-familiale à temps complet étrangère Main d'œuvre non-familiale à temps partiel suisse et étrangère Unités de travail annuel (UTA), total Unités de travail annuel famille Nbre d'élèves EMTN Agri 1 Nbre d'élèves EMTN Agri 2 Nbre d'élèves EMTN Agri 3 Nombre d'apprentis viticulteurs Nombre d'apprentis cavistes

Nombre total d'apprenants

2000	2005	2014	2015
1'099	1'317	1'152	1'197
608	758	796	973
107	69	171	125
113	87	102	144
142	133	145	150
2'566	2'317	2'238	2'257
1'850	1'676	1'439	1'547
26	17	20	8
26	23	21	13
15	23	28	21
3	6	6	4
5	5	4	3
75	74	79	49

Structures laitières (année laitière)

Nombre de producteurs de lait Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière Production laitière par producteur en kg

2000/01	2005/06	2014	2015
717	606	512	495
79'018	83'616	89'588	88'679
110'206	137'980	174'977	179'149

Surfaces globales (en ha)

Terres ouvertes Surface herbagère sans pâturages attenants Pâturages attenants

Surface herbagère totale

SAU totale

2000	2005	2014	2015
5'197	4'609	3'997	4'275
17'335	17'757	17'096	17'245
10'367	10'419	9'053	9'169
27'702	28'176	26'149	26'414
33'644	33'497	30'146	30'689

Grandes cultures (en ha)

Orge d'automne Triticale

Blé d'automne

Blé fourrager

Maïs ensilage

Betteraves fourragères

Betteraves sucrières

Pommes de terre

Colza alimentaire

Colza matières premières renouvelables

Soja

Tournesol

Pois protéagineux

Jachères florales

Jachères tournantes

2000	2005	2014	2015
812	676	515	517
577	669	338	408
1'296	1089	1'160	1'239
n.d.	140	117	124
629	645	708	683
46	33	19	20
33	42	43	49
97	60	55	63
176	310	467	487
16	28	5	6
28	19	23	37
66	69	48	66
72	70	52	106
30	38	25	29
27	20	3	8

Surfaces herbagères (en ha)

Prairies artificielles

Prairie permanentes

Pâturages

Prairies extensives

Prairies peu intensives

Pâturages extensifs

Pâturages boisés

2000	2005	2014	2015
2'994	3'702	3'340	3'320
12'476	12'386	11'936	12'105
n.d.	n.d.	4'660	4'556
594	850	1'209	1'359
1'145	721	409	436
779	882	1'221	1'347
n.d.	n.d.	3'172	3'266

Cultures spéciales (en ha)

Vigne

Chasselas

Pinot noir

Spécialités et autres

2000	2005	2014	2015
604	599	600	604
292	229	177	172
263	293	322	328
49	77	101	104

Cultures spéciales (en ha)	2000	2005	2014	2015
Culture pommes intensive	23	15	3.6	5.3
Culture poires intensive	2.2	2.1	0.3	0.6
Fruits à noyaux intensifs	9.5	9.6	4.3	4.3
Matières premières renouvelables	6.4	6.4	7.3	5.7
Pépinières	7.2	9.4	3.7	3.6
Cultures sous abri totales	6.7	2.1	3.7	3.3
Hors SAU (en ha)	2000	2005	2014	2015
Forêts Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs	2'226	2'388	2'059	2'116
Pâturages d'estivage	5'465	4'380	3'972	3'983
Animaux (en têtes) Détenus par des exploitations agricoles	2000	2005	2014	2015
Vaches laitières	14'827	14'672	14'653	14'695
Autres vaches	2'121	2'665	2'969	3'087
Jeunes bovins femelles	n.d.	n.d.	17'327	17'088
Bovins mâles > 2 ans	n.d.	n.d.	265	274
Jeunes bovins mâles	n.d.	n.d.	5'136	6'236
Bovins total	39'637	40'386	40'350	41'380
Juments allaitantes et portantes	170	176	121	102
Autres chevaux > 30 mois	748	891	999	1'101
Équidés total	1'350	1'539	1'699	1'638
Moutons total	1'269	2'641	2'537	1'967
Chèvres traites	90	132	138	134
Caprins total	296	433	602	534
Truies d'élevage	792	674	550	478
Porcs à l'engrais	10'485	8'799	9'700	8'332
Porcins total	13'794	12'666	10'250	8'805
Poules pondeuses	36'230	32'418	36'393	37'532
Poulets de chair	39'325	36'175	34'961	47'510
Dindes	1'192	620	700	700
Autres animaux cons. fourrage grossier	34	89	n.d.	n.d.

n.d.: non disponible

3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre la comparaison avec d'autres cantons, voire même de régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). A noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après 3 ans qu'elles sont considérées comme définitives.

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs

Indicateurs	2000	2005	2014	2015
Production animale	108'043	100'342	111'089	103'775
Production laitière	65'146	60'491	63'937	56'349
Viande bovine	28'650	28'803	33'751	35'104
Viande porcine	8'234	5'269	6'976	5'778
Viande ovine et caprine	325	374	344	347
Viande de volaille	2'299	2'033	2'401	2'417
Production œufs	3'177	2'862	3'466	3'581
Production végétale	109'500	108'202	88'404	87'988
Céréales	12'340	8'059	6'612	6'568
Blé	5'127	3'518	4'135	4'254
Orge	4'469	2'348	1'505	1'386
Maïs grain	547	425	172	151
Oléagineux	1'180	1'553	1'919	1'696
Colza	777	1'249	1'743	1'518
Tournesol	298	240	119	123
Betteraves sucrières	317	343	276	207
Pommes de terre	1'424	852	992	938
Production fourragère	37'957	35'018	25'593	24'700
Maïs plante entière	2'514	2'583	2'424	2'029
Herbages	35'241	38'624	23'038	22'555
Produits maraîchers et horticoles	27'996	27'359	25'040	23'823
Légumes frais	1'851	2'336	2'185	2'158
Plantes et fleurs	26'145	25'023	22'855	21'665
Fruits	9'096	8'088	8'593	8'895
Pommes de table	578	559	93	117
Raisins	6'926	6'812	6'957	7'478
Vins	17/710	107222	16'000	17'000
VIIIS	17'710	19'233	16'008	17'909
Prestations de services agricoles	7'446	10'170	8'453	8'410
Transformation et divers	6'834	4'876	9'108	9'423

Indicateurs	2000	2005	2014	2015
Production agricole totale	231'823	223'590	207'046	200'174
Paiements directs à la production	59'019	67'071	78'767	78'395
Produit brut agricole cantonal	290'842	290'661	285'813	278'569
Consommations intermédiaires	146'905	150'700	143'895	138'955
Semences et plants	6'117	6'503	5'683	5'590
Énergie	9'772	11'012	12'417	11'039
Engrais	3'267	4'109	4'406	4'304
Produits phytosanitaires	2'975	2'438	2'649	2'578
Frais vétérinaires	3'838	4'464	4'576	4'557
Aliments et fourrages achetés	27'503	27'209	27'944	26'884
Aliments et fourrages propres	40'091	37'767	23'964	22'562
Entretien des bâtiments et matériel	12'045	15'627	18'455	17'563
Services agricoles	6'654	13'061	14'378	14'464
Autres biens et services	27'918	25'813	27'306	27'308
Assurances	1'375	1'499	2'069	2'063
Valeur ajoutée brute	84'918	72'890	73'151	70'642
Amortissements totaux	36'910	38'052	36'560	36'011
Amortissements équipement	20'824	22'617	21'633	21'497
Amortissements constructions	12'975	12'138	11'845	11'565
Amortissements plantations	2'758	2'642	2'473	2'434
Valeur ajoutée nette	48'008	34'838	36'590	34'631
Rémunération des salariés	28'753	30'700	31'916	31'636
Impôts sur production (TVA)	2'000	3'243	3'257	31030
Fermages	4'934	4'594	5'593	5'659
Intérêts créanciers	4'845	4'915	5'072	5'153
Paiements directs à la production	59'019	67'071	78'767	78'395
i alomonio amocio a la production	33 3.3	0. 0		
Revenu net d'entreprise	67'302	58'711	69'692	67'531
Formation de capital	-8'208	-8'714	-6'746	-5'566
Unité de travail famille (UTA à 2'800 h)	1'850 UTA	1'676 UTA	1'439 UTA	1'547 UTA
Rémunération horaire moyenne	Fr. 13	Fr. 12.50	Fr. 17.29	Fr. 15.59

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2014. Estimation pour 2015. Source : Office fédéral de la statistique

Ces comptes économiques et la structure agricole neuchâteloise démontrent par les chiffres ce qui est constaté de manière empirique : maintien des unités de travail famille (UTAF) pour un volume de production en augmentation et une rémunération globale stable. Le secteur touché en 2015 est la production laitière liée à la baisse du prix dans le lait de central. En conséquence, le revenu horaire baisse pour atteindre un niveau très modeste, Fr. 15.60 à l'heure, avant déduction de l'intérêt sur le capital propre investi dans l'exploitation.

Cette rémunération horaire explique bien le mécontentement généralisé des familles paysannes, estimant avec raison que leur travail n'est financièrement pas reconnu à sa juste valeur.

Plus en détail, on constate une progression d'environ 4 % des recettes liées à la viande bovine pour un peu plus de 35 millions de francs, à contrario les recettes concernant la production laitière chute de presque 12 % pour atteindre 56 millions. La situation du marché du porc reste difficile et le produit brut de la production chute aussi de 7%. A noter que depuis 15 ans le produit brut en production animale s'est contracté de plus de 4 millions de francs.

En production végétale, les rendements fourragers moyens font plonger les résultats de quelque 10 millions de francs sur 10 ans. En viticulture, l'année subit encore des reliquats de la grêle de 2013 avec une baisse de près de 7 % en comparaison à 2005. Le produit des céréales reste stable suite à des rendements physiques corrects compte tenu de la sécheresse de l'année. Au final, le produit brut de la production végétale diminue pour atteindre les Fr. 87 millions conduisant à une baisse de 21 millions sur 15 ans soit presque 20 %.

Le produit brut agricole neuchâtelois 2015 se situe à Fr. 278 millions. En 15 ans le produit brut agricole a baissé de 31 millions qui ont été partiellement atténués par l'augmentation des paiements directs. Il en résulte une baisse de la valeur ajoutée brute de 14 millions sur la même période de 15 ans. La diminution de la consommation intermédiaire est difficile à réaliser, ceci étant donné que l'agriculture subit les augmentations ou baisses de prix sur les matières nécessaires à la production. Cependant, il est constaté une baisse d'un peu moins de 5 millions entre 2014 et 2015.

Les amortissements de quelque Fr. 36 millions annuels montrent bien l'investissement important immobilisé dans l'agriculture neuchâteloise. Ces investissements permettent également de faire tourner l'économie régionale. La formation négative de capital pour environ Fr. 6 millions montre néanmoins une décapitalisation du secteur agricole au canton de Neuchâtel. Ainsi les amortissements sont globalement supérieurs aux réinvestissements dans l'outil de production. Cela confirme la restructuration en cours des exploitations et l'augmentation de la productivité du capital, tout comme celle du travail.

La rémunération des prestations de l'agriculture et de la viticulture est restée stable depuis 2000. Dès lors, le revenu net d'entreprise de Fr. 67 millions est encore une fois inférieur au soutien étatique, ce qui démontre bien que les prix payés à la production ne sont largement pas rémunérateurs. Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire s'est légèrement améliorée, passant de Fr. 12.50 à l'heure en 2005 à Fr. 15.60 en 2015.

Par ailleurs, les Fr. 67 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises, la rémunération théorique du capital propre incluse. Dès lors pour 731 exploitations, il s'agit en moyenne de Fr. 92'381.- de revenu agricole. Il reste donc quelque Fr. 84'767.- par exploitation pour le revenu du travail de la famille soit Fr. 40'060.- par unité de travail famille, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une part importante des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou font appel à des revenus hors activité agricole.

3.3 Commentaires par branches

3.3.1 Production laitière

Source: Union Suisse des Paysans (USP)

Lait: tous les voyants sont au rouge

L'année a très mal commencé avec l'abandon, mi-janvier, du taux plancher de l'euro par la Banque nationale suisse. La production de lait a légèrement reculé dès le début de l'année, mais cela n'a pas suffi à enrayer la chute vertigineuse des prix. D'autres facteurs négatifs ont encore empiré la situation : l'embargo russe sur les denrées alimentaires provenant de l'UE, le ralentissement économique en Chine, l'abandon des quotas laitiers dans l'UE et la faiblesse des prix mondiaux des produits agricoles, en particulier du lait et des produits laitiers. Dans le domaine des exportations de fromage, les prix sont redescendus au bas niveau de l'année 2012. Même si, heureusement, les quantités exportées n'ont pas reculé, la valeur des exportations a diminué par rapport aux années précédentes. Fin août, l'Interprofession du lait a décidé, malgré la situation difficile, de laisser le prix indicatif du lait A à 68 centimes par kilo de lait de centrale jusqu'à la fin de l'année. Les prix indicatifs du lait B et C, en revanche, étaient en baisse continue. D'après l'observation du marché effectuée par l'Office fédéral de l'agriculture, le prix à la production du lait de centrale se situait à peine au-dessus de 55 centimes par kilo au premier semestre 2015. Dans ces conditions, une production laitière rentable n'est plus possible.

Interprofession du Gruyère

Source : Prolait Fédération laitière

Les ventes totales ont reculé pour se porter à 28'719 tonnes. Seules les exportations hors Union européenne ont connu un record avec quelque 4'640 tonnes dont 3'119 tonnes pour les USA. Ce dernier pays est aujourd'hui en tête des exportations devant l'Allemagne avec 3'029 tonnes. Malgré tout, ce pays voisin de la Suisse marque un fléchissement. Pour l'Union européenne, c'est bien la France qui préoccupe les organes de l'Interprofession du Gruyère puisque la diminution des exportations se poursuit pour atteindre aujourd'hui environ 1'500 tonnes alors que 5 ans auparavant nous nous trouvions à 2'200 tonnes. Il y a sûrement dans cette contrée une concurrence accrue des produits indigènes et peut-être que les structures de vente des fromages suisses sont à améliorer.

Il faut malheureusement constater que le franc fort et le contrecoup de l'embargo russe pèsent énormément sur les perspectives de ventes. Ces conséquences se font également sentir en Suisse. Grâce à des efforts promotionnels renforcés, la place du Gruyère AOP a été maintenue dans la grande distribution, par contre des parts de marché ont été perdues sur le secteur industriel. En effet, à ce niveau, même si certains produits à la marque du Gruyère AOP comme des flûtes, des ramequins ou des crackers ont vu le jour, il y a une rivalité acharnée de la part d'autres fromages dont les prix défient toute concurrence, qu'ils soient de provenance suisse ou étrangère. L'énorme production laitière européenne et ses excédents ainsi que la surproduction suisse n'annoncent rien de bon dans ce secteur.

Au deuxième semestre, le franc s'est de nouveau affaibli. Par rapport au dollar, le cours du change est même meilleur qu'en 2014 et dans les marchés en euro, nous sommes encore entre 10 à 12% plus cher qu'en 2014.

L'été particulièrement chaud, le tourisme d'achat et la bataille pour des parts au marché dans le commerce de détail n'ont pas facilité nos ventes dans le marché suisse.

Malgré la restriction de la production de 3.5%, les caves se sont remplies et l'équilibre entre l'offre et la demande a été perturbé.

L'argent que nous avons mis à disposition pour la promotion des ventes dans les nouveaux marchés et l'acquisition de nouveaux clients a été malheureusement utilisé dans la bataille aux parts de marché entre affineurs.

La difficulté des ventes pesant sur les stocks et l'érosion des prix nous ont obligés à décider une réduction totale de 10% pour l'année 2016.

Parallèlement au processus de décision, nous devons aussi faire l'analyse des problèmes potentiels résultant de notre décision. Prenons l'exemple de notre décision de réduire la production de 10% et la décision marketing d'investir 3.05 Fr/kg pour l'acquisition de nouveaux marchés.

- La restriction de la production de 10% a une influence considérable sur le résultat d'exploitation de nos membres.
- 39 mio kg de lait par an seront dégagés à prix bas sur un marché du lait déjà sursaturé.
 Une partie sera certainement transformée en fromage pour récupérer la contribution de 15 cts.
- D'innombrables spécialités et entre autres des fromages qui ressemblent étrangement au Gruyère AOP sont produits.
- Si on peut réaliser dans la transformation et dans le commerce avec du lait bon marché une meilleure rentabilité, on crée un cercle infernal pour notre Gruyère AOP.

Production totale effective de Gruyère AOP :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (t)	28'564	28'700	28'597	28'942	29'068	29'872	29'882	28'719*
Évolution	- 0,6%	+ 0,6%	- 0,5%	+ 1,2%	+ 0,4%	+ 2,7%	+0.3%	-

Source: IPG, Pringy / * estimation

3.3.2 Production de viande et d'œufs

Source: Union Suisse des Paysans (USP)

Bétail de rente recherché

Au printemps, les prix du bétail de rente ont baissé d'environ 200 francs, passant à 3000 francs par vache, en raison des bas prix du lait. Plusieurs milliers de vaches ont été abattues précocement en juillet par manque de fourrage, mais les prix atteignaient néanmoins 3400 francs par vache. Ils se sont établis à 3150 francs en août. La demande de génisses laitières est restée forte, car bien des vaches laitières sont inséminées avec de la semence de races à viande, ce qui réduit le nombre de génisses à prédominance laitière destinées à la remonte d'élevage.

Assèchement du marché des vaches de boucherie

Le bétail laitier a diminué en raison de la faiblesse persistante des prix du lait. Le bétail de transformation était recherché toute l'année. Des importations ont été libérées pour satisfaire la demande de viande destinée à la transformation. De janvier à fin septembre, les autorisations représentaient 11 125 tonnes de vaches en demi-carcasses (1000 tonnes de moins qu'à la même période en 2014) et les vaches T3 se négociaient à 7.87 francs le kilo de poids mort (PM) en moyenne à l'abattoir (50 centimes de plus qu'en 2014).

Engraisseurs de taureaux satisfaits

Le marché des animaux d'étal a connu une évolution favorable en 2015. Comme en 2014, la production était élevée (+1 %) et les excédents du domaine labellisé ont exercé une pression sur les prix. Jusqu'à fin septembre, l'Office fédéral de l'agriculture a libéré l'importation de 4375 tonnes d'aloyaux « High Quality », soit 800 tonnes de plus qu'en 2014. Mais comme la demande en viande de boeuf était très forte, le prix des taureaux T3 AQ était supérieur de presque 50 centimes à celui de 2014 jusqu'à fin septembre, avec 8.90 francs le kilo PM. Ainsi, une partie des engraisseurs a pu compenser la suppression des contributions versées pour les animaux.

Incertitude sur le marché des veaux

Les engraisseurs de veaux ont connu une année difficile. Il n'y avait plus de marchés publics, donc plus de garantie d'écoulement pour les veaux d'étal. De plus, l'image de la viande de veau a été ternie par de nombreux reportages sur la couleur de la viande et sur l'abattage de jeunes veaux. Au printemps, environ 450 tonnes de viande de veau ont été congelées. Néanmoins, le prix est descendu à 12 francs le kilo PM en mai. Il est resté bas en été malgré la reprise du marché et n'est reparti à la hausse qu'en automne. De janvier à septembre, les veaux T3 se négociaient à 13.20 francs le kilo PM en moyenne, soit 50 centimes de moins qu'en 2014.

Trop de porcelets

Pour des raisons saisonnières, le prix des porcelets a grimpé jusqu'à fin février pour atteindre son plus haut annuel, 6.80 francs le kilo de poids vif, qui reste inférieur de 1.50 franc au plus haut de 2014. Entre avril et fin septembre, le prix a chuté à 3.50 francs le kilo de poids vif en raison des excédents. Les ventes de gorets ont, de surcroît, été retardées par des problèmes d'écoulement.

Porcs vendus à bas prix

Durant l'été, le prix du porc AQ s'est établi pour six semaines au plus haut annuel de 3.80 francs le kilo PM, soit 90 centimes de moins qu'en été 2014. Malgré une bonne situation du marché, le prix n'a pas pu être augmenté. Au cours des huit premiers mois de 2015, la production de viande de porc a dépassé d'environ 2 % celle de la même période en 2014. Comme le marché était bien approvisionné, il n'a pas fallu autoriser des importations. Des semaines durant, la demande a été insuffisante malgré un temps idéal pour les grillades. Fin septembre, le prix par kilo de poids mort était encore de 3.20 francs. Il semble qu'en 2015, le marché ait atteint le fond du cycle du porc.

Forte demande d'œufs et de poulets

Malgré une production indigène en hausse, les œufs et les poulets suisses restent prisés. La part de la production indigène est respectivement de 57 % et 55 %. Les consommateurs continuent de donner leur préférence aux œufs et aux poulets suisses en dépit de la force du franc et du tourisme d'achat. La bonne coordination entre le commerce de détail, la commercialisation et la production se révèle bénéfique pour tous.

Les prix au marché surveillé des Ponts-de-Martel

Le tableau ci-dessous traduit la situation des prix moyens (en francs au poids vif) obtenus par animal de diverses catégories représentatives du bétail présenté aux Ponts-de-Martel.

Catégorie Classe	2005	2012	2013	2014	2015
Jeune bétail T	1'461	1'513	1'456	1'458	1'621
Taureaux T	2'077	1'922	1'853	2'149	2'296
Génisses T	2'091	2'102	2'034	2'099	2'251
Jeunes vaches T	2'099	1'996	2'115	2'115	2'362
Vaches T	2'050	1'985	2'112	2'311	2'527
Vaches X	1'370	1'242	1'330	1'530	1'673

3.3.3 Production végétale

Source: Union Suisse des Paysans (USP)

Records de chaleur en été

Après un hiver dans la moyenne, il a fait doux et ensoleillé en avril. En mai, le temps était pluvieux, mais les températures ont dépassé la moyenne. Dès le mois de juin, l'été s'est installé, apportant chaleur et sécheresse jusqu'à fin août. En juillet, la Suisse a vécu l'une des canicules les plus intenses des 150 dernières années. Avec 39,7° C, Genève a connu la température la plus élevée jamais enregistrée au nord des Alpes. Pendant l'été, les précipitations sont surtout tombées sous forme d'orages, raison pour laquelle la répartition a été très inégale. La pluie a fait son retour en septembre, avec un temps plus frais.

Après une bonne fenaison, l'herbe a séché

Les prairies ont verdi tôt en avril et elles ont accueilli le bétail dès le mois de mars en plaine. Grâce au temps sec d'avril, les paysans ont pu faner et ensiler l'herbe de bonne heure. Début mai, les pluies abondantes ont entraîné des inondations et causé des dommages dans les champs et les prairies. La fenaison a été généreuse, mais l'herbe a séché durant l'été caniculaire. En juillet et en août, l'armée a approvisionné le bétail en eau dans les Alpes fribourgeoises et vaudoises et dans les pâturages jurassiens. L'effet de la canicule sur le maïs a été variable selon les régions. Pour garantir l'approvisionnement en fourrage, l'Office fédéral de l'agriculture a abaissé le droit de douane grevant le maïs d'ensilage frais.

Bonne année céréalière

La qualité des céréales panifiables a nettement dépassé celle de l'année 2014. Les céréales d'automne ont profité de bonnes conditions de semis et n'ont pas trop souffert de la canicule. Grâce aux conditions sèches durant la récolte, très peu de céréales panifiables ont dû être mises en valeur dans le secteur fourrager. L'approvisionnement des moulins en céréales indigènes était donc meilleur qu'en 2014. Il a même fallu procéder à des déclassements pour équilibrer l'offre et la demande. Comme en 2014, swiss granum a fixé le prix indicatif « récolte » à 52 francs pour la classe Top, à 50 francs pour la classe I et à 49 francs pour la classe II. S'agissant des céréales fourragères, les surfaces de blé ont diminué alors que l'orge s'est stabilisée.

Rendements élevés de colza

Cette année également, les rendements de colza ont été supérieurs à la moyenne, même s'ils sont restés légèrement au-dessous du record de 2014. Les quantités ont couvert, voire dépassé les besoins des huileries. Les prix à la production ont été inférieurs à ceux de 2014 en raison du franc fort et des faibles prix internationaux. Les surfaces et la production de tournesols ont légèrement augmenté. Les rendements de soja ont atteint le même niveau qu'en 2014. Comme les années précédentes, les cultures de soja et de tournesol ont bénéficié du soutien de la filière des oléagineux (Pool de production oléagineux), qui cherche à en améliorer la rentabilité.

Récolte de pommes de terre au-dessous de la moyenne

Les conditions météorologiques extrêmes ont eu un effet sensible sur la récolte de pommes de terre. Les rendements de 2015 ont été inférieurs de 25 % à la moyenne des cinq dernières années. Les calibres étaient petits, la qualité intérieure et extérieure généralement bonne. On a observé des tavelures et des défauts de forme. Dans le secteur bio, les rendements se sont aussi révélés nettement inférieurs à ceux de 2014. En raison de la faiblesse de l'offre, les prix à la production 2015 se situaient généralement dans le haut de la fourchette, donc au-dessus de ceux de 2014.

3.3.4 Viticulture neuchâteloise

Source : Station viticole cantonale et Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Météorologie

Le début d'année a été globalement assez doux. Durant la reprise d'activité végétative de la vigne, en avril, le soleil a très largement brillé avec près de 65 heures d'ensoleillement en plus que la moyenne.

Le mois de mai a connu des pluies intenses (141 mm) et des alternances entre pics de chaleur (28.1°C le 13) et chutes brutales des températures (5.5°C enregistrés le matin du 21). Ce climat quelque peu chaotique n'a cependant pas perturbé le bon développement de la vigne qui a vu ses toutes premières fleurs s'ouvrir le 21 mai (sur treille de Chardonnay).

Dès la mi-mai nous sommes entrés dans une période de sécheresse très marquée qui a perduré jusqu'au 12 août. Ce manque cruel d'eau était corrélé à des températures très élevées. Nous avons relevé pas moins de 28 jours à plus de 30°C entre fin juin et début septembre. Juillet restera le mois de tous les extrêmes avec 18 jours caniculaires (+ de 30°C), 85 heures de soleil en plus et à peine 40 litres d'eau au mètre carré.

Bien que le début du mois de septembre ait été relativement chaud, la température moyenne a été inférieure à la norme de près d'un degré. La pluviométrie est quant à elle restée modeste, permettant aux vignerons de vendanger dans de très bonnes conditions.

Développement de la vigne

La vigne a débourré aux alentours du 21 avril. La pleine floraison a été atteinte le 7 juin sur Pinot noir, ce qui fait de 2015 l'une des plus précoces de ces 25 dernières années (avec 2003, 2007 et 2011).

La grande sécheresse estivale a mis à rude épreuve les parcelles situées sur des sols drainants ainsi que les plus jeunes ceps. Ce stress hydrique marqué, survenu très tôt durant le développement de la plante, a littéralement figé le développement des baies sans pour autant retarder la maturité.

Bilan phytosanitaire

La saison a été très calme au niveau des maladies, même si l'oïdium a posé quelques problèmes ça et là, avec parfois des niveaux d'attaque soutenus. Contrairement au millésime précédent, *Drosophila Suzukii* n'a pas posé de problème cette année. Le suivi précis des vols durant l'été a montré des populations très nettement inférieures à 2014, ce qui au final s'est confirmé sur raisin avec une absence totale de perforations. L'absence de pourriture acétique, couplée à l'absence de botrytis et d'autres maladies cryptogamiques, nous ont permis de récolter des raisins d'un niveau qualitatif exceptionnel.

Le problème principal de l'année 2015 demeurera les problèmes de phytotoxicité provoqués par la molécule fluopyram commercialisé par la firme Bayer. En 2014 déjà, deux cas de développements anormaux de la végétation rappelant des dégâts d'herbicides hormonés (gaufrage du limbe, aspect cartonné et bullé de la feuille avec par la suite un blocage du processus de floraison), avaient été observés. En 2015, des symptômes similaires ont été constatés dès le début du mois de mai sur une vigne de Chardonnay de la commune d'Hauterive. Très rapidement après cette première découverte, plusieurs autres cas nous ont été annoncés dans divers secteurs du vignoble.

Après de nombreuses investigations et recoupements, l'attention des services officiels s'est rapidement tournée vers un produit phytosanitaire en particulier: le Moon Privilège®. La firme propriétaire de ce produit, à savoir Bayer, a été informée sans délai de ces soupçons. Deux experts de la maison mère, située en Allemagne, ont rapidement été dépêchés dans le vignoble neuchâtelois et romand au début du mois de juin. A ce stade le lien entre l'utilisation du produit et les dégâts sur vigne n'était pas clairement établi.

Suite à plusieurs expertises in situ et des campagnes d'analyses en laboratoire, la maison Bayer a reconnu, en novembre 2015, le lien probable entre l'utilisation de son produit et les anomalies de croissance observées dans le vignoble suisse. Ses experts ont en effet identifié un métabolite, l'acide L-pyrrolidone-carboxylique, qui, s'il est présent en concentrations suffisantes dans la plante, est capable d'induire des déséquilibres de croissance caractéristiques, semblables à ceux observés cet été dans le vignoble neuchâtelois. Au vu de l'ampleur du scandale, la maison Bayer® a pris la décision, avant même d'avoir obtenus les résultats définitifs de leurs investigations, de proposer aux vignerons lésés un dédommagement calculé sur les pertes effectives. Ce dernier devrait intervenir courant 2016.

Evolution des surfaces et de l'encépagement

Le vignoble neuchâtelois poursuit son augmentation (+ 4.0 ha) cette année encore avec un total de 604.4 hectares. Les cépages rouges, à présent nettement majoritaires, représentent 60.2% de la surface totale. Le Pinot noir a vu sa surface augmenter de 6 hectares en 2015 (328 hectares) alors que celle du Chasselas s'érode année après année pour arriver à 172.7 hectares. La surface des cépages hors AOC reste relativement stable avec un peu plus de 20 hectares.

Bilan 2015 par cépage :

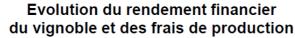
Cépages	Surface en m²	kg	Ø Oe	Ø kg/m²
Pinot noir	3'280'625	1'760'259	96.1	0.537
Chasselas	1'727'998	1'331'809	77.4	0.771
Pinot gris	227'268	12'093	98.2	0.555
Chardonnay	218'429	132'295	97.4	0.606
Sauvignon blanc	71'534	36'280	97.2	0.454
Mueller-Thurgau	24'333	18'458	83.3	0.759
Gewürztraminer	34'804	12'910	98.3	0.371
Doral	10'101	5'057	89.5	0.501
Pinot blanc	7'465	2'855	96.4	0.382
Gamaret	112'324	73'001	97.5	0.650
Garanoir	90'835	60'886	97.5	0.670
Viognier	30'113	13'669	92.7	0.454
Cépages AOC	8'835'829	3'573'572	89.2	0.612
Divers blancs	50'830	20'486	99.1	0.357
Divers rouges	157'634	85'761	99.4	0.368
Divers	208'464	106'247	99.4	0.510
TOTAL	6'044'293	3'679'819	-	0.609

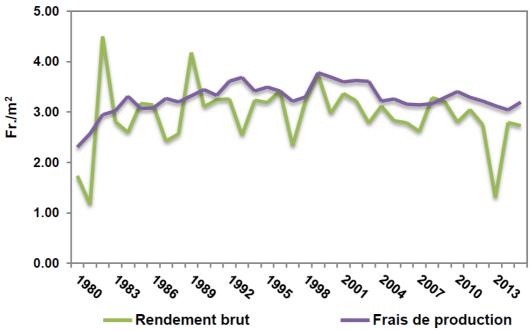
Bilan global de 2004 à 2015 :

Année	Surface en	Réc	olte en 1'000	kg	Total en t	kg/m²
Annee	ha	Chasselas	Pinot noir	Spécialités	Total en t	Kg/III
2004	599.9	2'053.6	2'141.6	433.0	4'628.2	0.771
2005	598.6	1'831.1	1'909.2	391.4	4'131.7	0.690
2006	596.5	1'803.4	1'881.0	402.1	4'086.5	0.682
2007	594.6	1'775.2	1'607.6	438.6	3'821.5	0.643
2008	591.8	1'744.1	2'240.2	546.2	4'530.5	0.765
2009	591.1	1'855.2	2'097.1	548.6	4'501.0	0.761
2010	593.9	1'632.6	1'794.8	470.6	3'898.0	0.656
2011	594.4	1'723.9	1'948.5	608.2	4'280.6	0.720
2012	598.0	1'518.0	1'750.3	519.8	3'788.2	0.637
2013	599.1	597.2	936.1	198.1	1'731.4	0.289
2014	600.4	1'163.8	1'969.5	554.6	3'687.9	0.614
2015	604.4	1'331.8	1'760.3	187.8	3'679.8	0.609
Моу	enne	1'585.8	1'836.4	441.6	3897.10	0.653

Rendement financier et frais de production

Avec 16.50 millions de francs, soit 2.73 francs par m^2 , le rendement brut du millésime 2015 est légèrement inférieur à la norme (Fr.2.92). Les frais de culture restent relativement stables avec une moyenne de Fr. 3.20 par m^2 .





3.4 Soutien de l'État

Source : Service de l'agriculture (SAGR)

3.4.1 Evénement principaux

Politique agricole fédérale

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA 14-17 a mobilisé d'importantes ressources, au-delà de ce qui était prévu, afin de pallier les déficiences de la Confédération et de verser, encore avant la fin de l'année, les contributions fédérales aux agriculteurs. Cette mise en œuvre a nécessité une réforme complète du système des paiements directs, une adaptation du système informatique et l'introduction du recensement des données des exploitations agricoles par Internet.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 76,13 millions de francs en 2015.

Politique agricole cantonale

L'application des mesures d'encouragement prévues par la législation fédérale pour la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés (PA 14-17), est cofinancée par une participation cantonale et communale de 10 %. La part cantonale de ce nouveau cofinancement cantonal est compensée par la suppression des aides au logement et au tourisme rural.

Une demande de crédit de 23,1 millions de francs pour des travaux d'améliorations foncières et de constructions rurales a été acceptée en automne 2015, dont 11,7 millions à charge du canton.

La concrétisation de ces divers projets s'inscrit dans le renforcement de l'espace rural, contribuant ainsi à un développement économique harmonieux et à l'occupation décentralisée du territoire.

Le fonds viticole, qui sert à la promotion des vins et produits du terroir, devient le fonds agricole et viticole et sera alimenté, en plus des contributions viticoles et d'encavage, d'une contribution agricole de 2 francs par hectare, dès le 1^{er} janvier 2015.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole), qui a pour buts de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture, a été poursuivie.

Activités / Réalisations

En 2015, les principaux objectifs du service ont été :

La mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale 2014-2017, en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole;

Le développement de plans de gestion intégrée des pâturages boisés et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologiques en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature ;

La mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale ;

L'engagement d'un groupe de travail et d'un groupe de pilotage pour la sélection de sites potentiels d'extension de la zone viticole dans le cadre de la révision du Plan d'affectation cantonal viticole ;

L'étude de mesures d'économie dans le cadre du programme d'assainissement des finances 2017-2019 :

La gestion du service par enveloppe budgétaire et accord de prestations (GEM-light).

3.4.2 Aides à l'investissement

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'État.

Des travaux de mise en place des compensations écologiques ont été réalisés à La Côte-aux-Fées. Le travail d'analyse pour le dossier des servitudes s'est poursuivi en 2015 et aboutira à une enquête publique en 2016. L'abornement des nouvelles parcelles est pratiquement terminé.

À Bevaix, après avoir réglé ses dernières opérations administratives, le syndicat devrait finalement être dissout en 2016.

À Gorgier, le nouvel état parcellaire a été déposé à fin 2015 au Registre foncier.

À Engollon, la procédure pour réaliser des travaux supplémentaires de revêtement de quatre chemins, travaux rendus nécessaires par l'arrivée de grandes quantités d'eau en surface, n'est pas terminée. Les travaux d'abornement et de mensuration officielle se poursuivent.

À Savagnier, les travaux de construction des chemins et des assainissements (réfection des drainages et pose de nouveaux collecteurs) se sont poursuivi en 2015, tout comme des travaux de revitalisation d'un cours d'eau et d'aménagement d'un plan d'eau temporaire. Le secteur Est est maintenant terminé, il reste localement quelques travaux de drainage et le bétonnage des chemins du secteur Ouest.

À La Côtière (territoires de Fenin, Villars et Saules), le nouvel état parcellaire est entré en jouissance le 1^{er} octobre 2015. Le bureau d'ingénieurs mandataire a poursuivi ses études pour réaliser le projet d'exécution des travaux de construction des chemins et des assainissements. Une étroite collaboration avec le Service des ponts et chaussées a eu lieu pour le projet de la nouvelle route cantonale RC 2171 couplée à la construction de deux nouveaux giratoires.

Le syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine s'est constitué le 4 février 2015, à la grande majorité des propriétaires concernés. La commission d'experts a parcouru tout le territoire durant un automne clément pour procéder à la taxation des terres. Cette taxation se poursuivra en 2016, avant sa mise à l'enquête publique avec le périmètre définitif du syndicat.

Dans les travaux de drainages, notre office a apporté son aide technique et administrative pour l'exécution de plus d'une trentaine de dossiers, en majeure partie au Val-de-Ruz et dans l'Entredeux-Lacs.

Dans le domaine des mesures individuelles bénéficiant d'une aide à titre d'améliorations structurelles, différents projets ont été soutenus. Une adduction d'eau a été réalisée aux Ponts-de-Martel et des réfections de drainages ont eu lieu à Cornaux et aux Ponts-de-Martel.

Sur la base des travaux effectués cette année, les subventions suivantes ont été versées par la Confédération et le Canton :

Travaux	Subventions fédérales Fr.	Subventions cantonales Fr.
Syndicats AF	870'000	903'000
Adduction d'eau	84'711	91'579
Drainages	30'177	29'685
Total	984'888	1'024'264

Propriétés foncières agricoles de l'État

Conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État.

Durant l'exercice 2015, 342'400 francs de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10'070 francs ont été rétrocédés aux établissement et installations militaires de Colombier, 8'538 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 4'631 francs au service de l'économie, 28'351 Fr. 70 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 6'304 Fr. 95 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 177'000 francs.

Les fermes du Basset et de la Croix-Blanche, propriétés de l'État de Neuchâtel, ont été vendues aux fermiers pour un montant total de 769'540 francs.

Perspectives

Les syndicats d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées, Gorgier, Engollon, Savagnier, La Côtière et du site marécageux de la Vallée de La Brévine continueront d'être soutenus ces prochaines années avec des contributions d'améliorations foncières, en fonction de l'avancement de leurs travaux.

Avec le nouveau crédit pour les travaux d'améliorations foncières voté par le Grand Conseil en septembre 2015 (rapport 15.022 du Conseil d'État), il est prévu en outre de soutenir diverses mesures, tant collectives qu'individuelles.

Des réfections de chemins de dévestiture agricole devraient notamment se réaliser à La Brévine et à Lignières.

Sur les hauteurs de La Chaux-de-Fonds, dans la région de La Sombaille, un projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable et eau de secours devra être finalisé et mis à l'enquête publique, en collaboration étroite avec Viteos et l'ECAP.

Au niveau des drainages, la commune de Val-de-Ruz souhaite trouver des solutions aux problèmes récurrents de drainage sur le territoire de Chézard-Saint-Martin et Cernier. Un groupe d'étude, soutenu par l'office, a commencé à plancher sur les travaux indispensables à réaliser.

3.4.3 Office de l'équipement agricole

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants en matière technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 95 contre 85 en 2014 et à 100 à fin 2013. En 2015, l'office de l'équipement agricole a enregistré 17 demandes d'aides financières. Sur 9 requêtes examinées, enregistrées entre 2010 et 2015, 4 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière et 5 requêtes sont en suspens pour investigations complémentaires. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 27, dont plusieurs sont à compléter par divers documents manquants.

L'office a présenté 15 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 2'728'300 francs de subventions et 19'994'500 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 14 demandes de subventions au secteur Bâtiments ruraux et aides aux exploitations de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 2'822'754 francs.

En 2015, il a été versé un montant total de 2'854'500 francs de subventions cantonales pour 31 ruraux, 4 fromageries et 1 hangar.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 97 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédit d'investissement

Cette année, 54 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées. 36 crédits ont été accordés pour des demandes enregistrées entre 2013 et 2015 à des personnes physiques et 9 à des personnes morales, pour un montant total de 10'886'790 francs. 1 crédit de construction pour un montant de 2 millions de francs a également été octroyé dans le cadre d'un remaniement parcellaire.

En 2015, 37 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 9 à des personnes morales pour un montant total de 10'692'490 francs. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à 3'516'245 Fr. 25, pour 5 crédits de construction.

39 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 3 de moins qu'en 2014. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire du contentieux général de l'État.

La Confédération a versé 5 millions de francs de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération s'élève à environ 71,97 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2015, 3 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé durant l'année 1 prêt enregistré en 2015 pour un montant de 40'000 francs.

Au niveau des versements, seul le prêt accordé cette année a été versé, soit un montant de 40'000 francs.

8 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 2 de moins qu'en 2014. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire du contentieux général de l'État.

Le montant total des avances de la Confédération s'élève à 3,95 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,28 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2015, 3 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 4 demandes enregistrées en 2013 et 2015 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de 605'522 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 51,88 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2015 s'élève à 106'303 Fr. 60 et les amortissements se sont élevés à 579'399 francs. A fin 2015, 72 prêts d'un montant total de 4'433'257 francs bénéficient de cette mesure.

3.4.4 Office des paiements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales.

Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles, le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Voici les points marquants en 2015 :

- Consolidation du système informatique ACORDA et des procédures administratives suite à l'introduction de la nouvelle politique agricole PA 2014-17.
- Extension aux exploitations d'estivage du recensement intégral des données par Internet.
- Mise en oeuvre de trois projets de qualité du paysage :
 Le Locle La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers Vallon, Chasseral BE (Enges-Lignières).
- Elaboration et soumission à l'OFAG des quatre derniers projets de qualité du paysage : Val-de-Travers - Montagne, Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel, Chasseral NE (La Joux-du-Plâne – Le Pâquier – Chaumont), Littoral.
- Mise en oeuvre de quatre réseaux écologiques : Le Locle Les Brenets, La Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel, Littoral ouest, Entre-deux-Lacs.
- Elaboration, avec validation du SFFN, des trois derniers réseaux écologiques : Brévine est, La Joux-du-Plâne, La Côte-aux-Fées et Monts,
- Poursuite de l'élaboration des plans d'exploitation des estivages.

Paiements directs 2015

Dans le tableau ci-dessous figurent les montants versés pour les différents types de contributions.

Type de contribution (programmes volontaires : V)	Nombre de bénéficiaires	Montant Fr.
Contributions au paysage cultivé :		13'354'116
Maintien d'un paysage ouvert	628	7'786'371
Surfaces en pente	500	1'370'130
Surfaces viticoles en pente	59	158'795
Contributions de mise à l'alpage	332	1'813'121
Contributions d'estivage	154	2'225'699
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement :		35'233'503
Contribution de base	727	25'255'899

Production dans des conditions difficiles	622	8'119'424
Terres ouvertes et cultures pérennes	331	1'858'180
Contributions à la biodiversité :		7'456'455
Surfaces de promotion de la biodiversité, qualité I et II (V)	ND	5'002'891
Réseaux écologiques (V)	587	2'357'698
Surfaces riches en espèces en région d'estivage (V)	91	95'866
Contributions au système de production :		12'519'235
Agriculture biologique (V)	67	753'108
Culture extensive de grandes cultures (V)	235	958'484
Production de lait et de viande basée sur les herbages (V)	552	4'571'071
SST : Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (V)	397	1'540'272
SRPA : Sorties régulières en plein air (V)	601	4'696'300
Contributions à la qualité du paysage (V)	374	2'218'918
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (V) :		488'851
Techniques d'épandage diminuant les émissions polluantes (V)	137	176'191
Techniques culturales préservant le sol (V)	122	298'392
 Techniques précises d'application de produits phytosanitaires (V) 	3	14'268
Contributions à la transition	ND	4'263'908
Contribution à des cultures particulières (oléagineux, betteraves)	133	596'030
Total contributions 2015	731 (*)	76'131'016
Total contributions 2014	744 (*)	75'944'416

ND: non disponible

Si le total des contributions 2015 est resté stable par rapport à 2014, les variations pour les exploitations individuelles peuvent être considérables. Notamment les exploitations intensives de plaine, dont la contribution de transition représente une part importante des paiements directs, ont été fortement touchées par la réduction massive du fonds mis à disposition par la Confédération pour la transition. Ce fonds représente le solde de l'enveloppe globale des paiements directs non utilisé par les différents programmes et diminue donc suite à l'augmentation de la participation aux programmes volontaires.

Grâce à l'extension des projets de qualité du paysage et des réseaux écologiques ainsi qu'à la forte participation des exploitations neuchâteloises aux autres programmes volontaires tels que l'efficience des ressources, la diminution importante de la contribution de transition de 3 millions de francs a pu être compensée et le montant global des paiements directs même légèrement augmenté. Mais le potentiel de compensation est dorénavant presque épuisé et il faut s'attendre à une diminution des paiements directs avec une nouvelle réduction prévisible de la transition en 2016.

^(*) Nombre de bénéficiaires sans les exploitations d'estivage

La participation importante des agriculteurs aux programmes volontaires a augmenté la charge de travail administratif de l'OPDI, malgré le passage au recensement des données par Internet.

Pour les contributions aux réseaux écologiques et à la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10 %, ce qui a représenté une charge de 457'662 francs. Le 40 % de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage a été facturé aux communes en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, conformément au report des charges décidé par le Grand Conseil.

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs continue à diminuer, avec 13 unités en moins par rapport à 2014.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribuent à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En plus, ce marché a un rôle important pour favoriser l'économie locale, notamment en synergie avec l'abattoir régional tout proche. Avec 3'136 animaux commercialisés (131 par marché), dont 2'663 avec contribution, la fréquentation était en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation agricole (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. Elle s'est réunie à deux reprises. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs et d'aides fédérales et cantonales.